



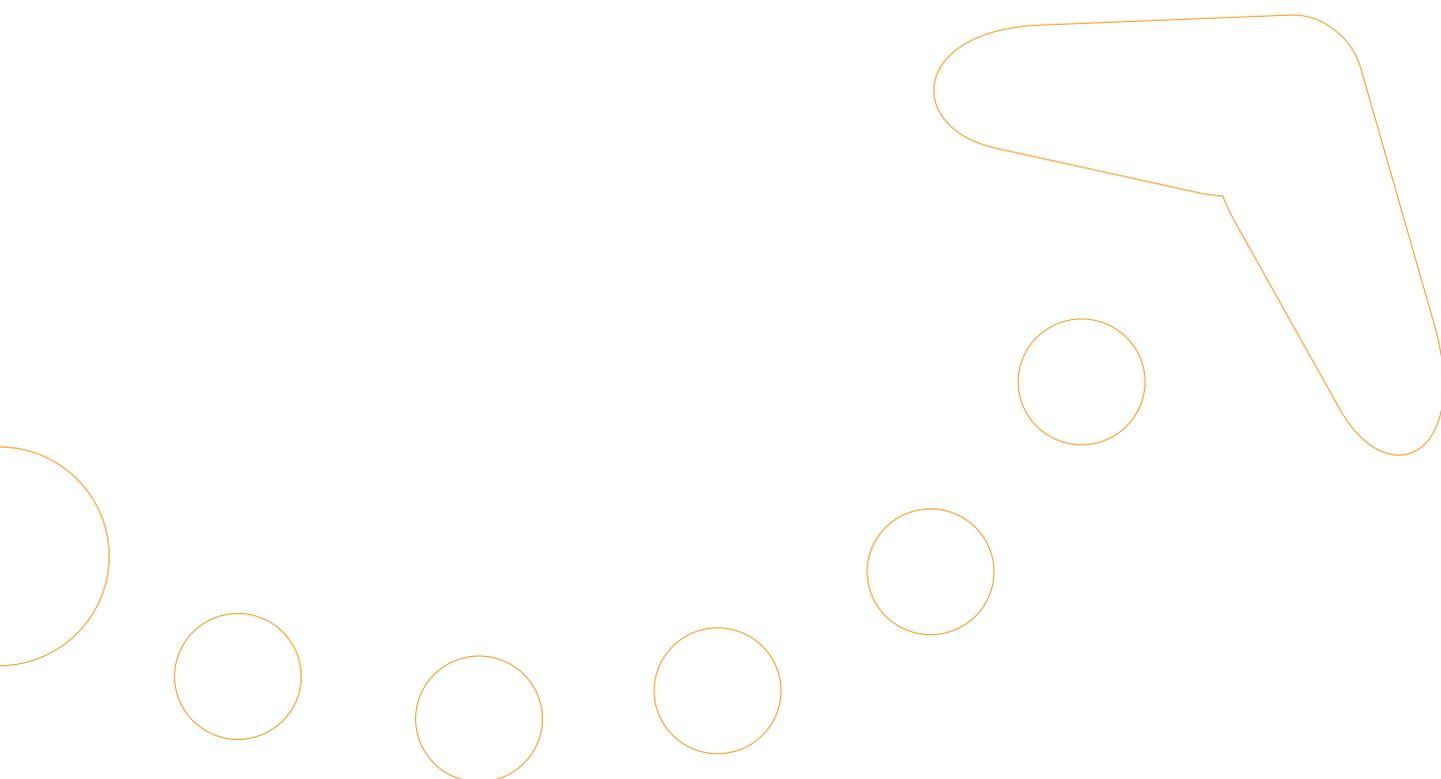
rapport annuel 2015

Sommaire

CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers	4
Préambule	8
Accueillir, écouter, informer et orienter	10
Vers une politique migratoire basée sur l'égalité des droits	14
Les droits au séjour et à la vie en famille toujours plus restreints	18
La mise à l'épreuve du système d'asile	24
Les défis de la réorganisation de l'accueil	30
L'intégration et l'accueil des primo-arrivants au cœur des débats	36
Assurer l'accès de tous à un logement décent	42
L'école, à l'aube du premier parcours d'intégration bruxellois	46
L'équivalence de diplôme, une chance pour l'emploi	50
L'enfermement et les expulsions, moyens de dissuasion	54
Informers, sensibiliser et déconstruire les préjugés	58

« Quand une multitude de petites gens
dans une multitude de petits lieux
changent une multitude de petites choses,
ils peuvent changer la face du monde. »

Friedrich Nietzsche



CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

La réflexion et l'action politique

En 2015, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- « **Politiques migratoires** » : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- « **Séjour** » : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- « **Accueil des demandeurs d'asile** » : défendre une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques et aux droits sociaux des demandeurs d'asile.
- « **Asile et protection** » : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- « **Intégration** » : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- « **Enfermement et expulsions** » : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- Le service « **Accueil général** » informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service « **Accueil des demandeurs d'asile** » coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service « **Travail, équivalences et formations** » aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service « **Logement** » aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.

L'organisation interne au CIRÉ

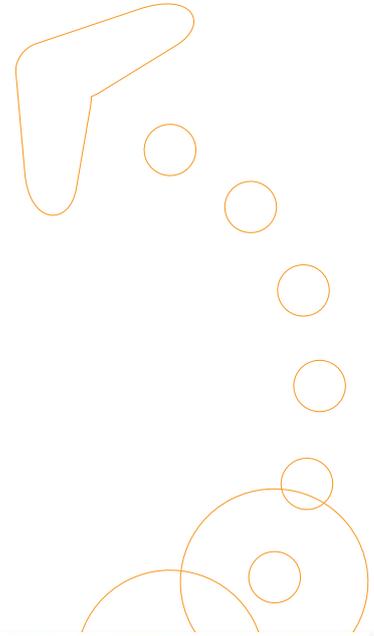
Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée de trois co-directrices. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service « Communication » met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.



Le CIRÉ en 2015, c'est une équipe de 38 salariés et 3 volontaires. Un total de 41 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.

Les organisations membres du CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	●	●
Amnesty international	●	●
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	●	●
Cap migrants	●	
Caritas international	●	●
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	●	●
Centre social protestant (CSP)	●	●
Convivium	●	●
Croix-Rouge francophone de Belgique	●	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	●	●
CSC Nationale	●	●
Équipes populaires	●	
FGTB Bruxelles	●	●
Interrégionale wallonne FGTB	●	●
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	●	●
Justice et paix	●	
Médecins du Monde	●	●
Mentor escale	●	●
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	●	●
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	●	●
Présence et action culturelles (PAC)	●	●
Point d'appui	●	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	●	●
Service social juif	●	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes

- Fabrice Epis
- Serge Noël
- France Blanmailland
- Anne Herscovici

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) est invité permanent à l'Assemblée générale comme au Conseil d'administration du CIRÉ.

Le Bureau est composé de

- Anne Herscovici, Présidente
- Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- Françoise Visée, Trésorière
- Florence Lobert, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes

- Alter Summit
- Centre national de coopération au développement (CNCD)
- Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR)
- Community landtrust Bruxelles (CLTB)
- Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- Migreurop
- Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- Share

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.



Le CIRÉ

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles



Préambule

2015. Une année si particulière...

Ce qui s'est déroulé cette année marquera sûrement un tournant dans l'histoire des migrations vers l'Europe mais aussi et surtout dans celle de l'Union européenne elle-même.

Une année meurtrière, avec des naufrages en Méditerranée qui dépassent l'entendement (deux bateaux de plus de 700 personnes qui coulent à quelques jours d'intervalle en avril), puis la reprise des passages à la frontière maritime gréco-turque et l'image, l'icône désormais célèbre du corps du petit Aylan échoué sur une plage turque. L'ouverture, puis la fermeture de la « route des Balkans » qui permet à plus d'un million de personnes venues d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan, d'Iran d'affluer vers l'Europe du Nord et en particulier l'Allemagne et la Suède en quelques mois. L'affolement et la répression des pays d'Europe de l'Est, la Hongrie en tête, qui érigent des murs à leurs frontières extérieures pour bloquer ces arrivées, répriment à coup de discours islamophobes, de lois liberticides, de gaz lacrymogènes, voire de balles réelles, toutes ces personnes qui fuient la guerre et le terrorisme. Une Allemagne qui a ouvert ses frontières à un nombre beaucoup plus important de réfugiés que les autres grandes puissances européennes, accueillant 30 fois plus de réfugiés que la Grande-Bretagne et 13 fois plus que la France. Et un effort comparable de la Suède qui n'a malheureusement pas pu tenir longtemps son élan, entraîné par la fermeture des autres pays scandinaves, Norvège et Danemark en tête, adoptant des lois criminelles envers les demandeurs d'asile, confisquant leurs biens à l'arrivée, empêchant le regroupement familial... Et les frontières intérieures de l'espace Schengen qui se ferment une à une, mettant en péril un des acquis fondamentaux de l'Union européenne. En fin d'année, la Grèce est pointée du doigt, accusée d'être responsable de tout cela, pays laxiste ne contrôlant pas ses frontières. Pays victime d'une crise humanitaire sans précédent en Europe, avec certains jours jusqu'à 5.000 personnes arrivées sur les rivages de ses îles ioniennes.

Les tentatives d'effort de la Commission européenne pour créer des quotas de relocalisation des demandeurs d'asile dans les pays européens sont un échec patent, balayés d'un revers de la main par les pays de l'Est qui intentent une action en justice contre la Commission pour cette mesure. Du coup, les promesses européennes ne voient pas plus loin que le volet répressif : envoyer Frontex en Méditerranée pour, soi-disant, faire du sauvetage, puis renforcer son mandat pour en faire une super agence de garde-frontières européens ; passer un accord inquiétant avec la Turquie à gros renfort financier (3 milliards d'euros) pour qu'elle garde les réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire et les empêche de se rendre en Europe ; mettre en place des hotspots, sorte d'immenses camps de tri des demandeurs d'asile qui ont quand même réussi à arriver en Grèce et en Italie.

Ces mouvements impressionnants ont donné lieu à une polarisation particulièrement forte des opinions publiques : une montée de l'extrême droite partout en Europe avec des mouvements de rejets violents des réfugiés, des discours politiques ouvertement xénophobes où les préjugés contre les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ont fleuri. À l'inverse, des mouvements de citoyens extraordinaires, des élans de compassion inédits et une aide qui s'organise, des personnes hébergées pour pallier les carences des États.

Les attentats du 13 novembre à Paris et les événements de la Saint-Sylvestre à Cologne, pour achever l'année, ont jeté un nouveau voile d'opprobre sur les réfugiés (« terroristes », « violeurs », « criminels ») sur lequel nous devons travailler.

Poursuivre notre travail

La Belgique a vu arriver de nombreuses personnes en quête de protection au mois de juillet et d'août 2015. L'embouteillage créé par un doublement soudain des demandes d'asile a entraîné la création d'un camp au Parc Maximilien face à l'Office des étrangers, géré par les bénévoles soutenus par plusieurs associations, qui a accueilli jusqu'à 1.000 personnes par nuit. Cet élan citoyen a marqué le début d'un mouvement nouveau pour l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile en Belgique. Nous avons été impressionnés par les offres de soutien et de services, dépassés même parfois.

Le 27 septembre, une importante mobilisation a été organisée à Bruxelles par les mouvements citoyens avec le soutien des associations réunies sous la bannière « Refugees welcome ». Plus de 20.000 personnes dans la rue... Cela n'avait plus été vu depuis longtemps!

Avant cela, la tendance était plutôt à la fermeture de places d'accueil et la vapeur a dû s'inverser de façon spectaculaire. La structure d'accueil du CIRÉ, comme l'ensemble du secteur, a dû s'adapter, ouvrir un grand nombre de places en peu de temps. Avec une grande nouveauté, l'apparition d'organisations privées comme opérateurs d'accueil.

Syriens, Irakiens et Afghans ont demandé l'asile en nombre et les taux de reconnaissance ont été historiquement très élevés en 2015 : 60% de reconnaissance du statut de réfugié en moyenne. Mais cela n'a pas empêché le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration de mener une campagne honteuse de dissuasion à leur égard, d'abord auprès des Irakiens puis de tous les demandeurs d'asile. Malgré nos réactions et interpellations, le dialogue a été impossible. Pire, sur le volet de la détention, l'année est marquée par des pratiques à la limite de la légalité notamment en matière de détention des demandeurs d'asile. De plus, la Belgique a poursuivi les renvois « Dublin » vers des États comme la Hongrie.

Rapidement l'équation « bons réfugiés » versus « mauvais migrants criminels » a tenu le devant de la scène et les mouvements de sans-papiers, toujours fortement mobilisés malgré la fatigue, ont été encore moins audibles. Le CIRÉ a maintenu son soutien à travers la plateforme de concertation qui s'est attelée à définir des lignes communes et un plan d'action, rappelant publiquement la nécessité de régulariser les sans-papiers, de définir des critères clairs et des voies légales de migration.

Car du côté de la régularisation, difficile de faire pire : l'introduction de la redevance tient désormais nombre de personne à l'écart de leurs droits, l'interprétation très stricte des critères pour le regroupement familial laisse des familles séparées pendant des années et la loi impose des conditions très difficiles aux victimes de violences conjugales et dépendantes d'un(e) conjoint(e). Nous avons aussi été actifs sur le terrain de la régularisation médicale avec la publication d'un *Livre Blanc* sur le gter visant à sensibiliser les acteurs politiques.

Le secteur de l'intégration a aussi été secoué et le « vivre ensemble » est fortement questionné. La situation des demandeurs d'asile a certainement précipité la création des deux Bureaux d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles et l'adoption en octobre d'une révision du décret wallon élargissant l'obligation du parcours. De nouveaux acteurs, citoyens mais aussi entreprises privées ou innovantes, se sont intéressés à la question de l'intégration et de l'emploi. Ceci a rendu le travail du CIRÉ auprès des personnes migrantes en matière de logement, d'aide à la reconnaissance des diplômes et de cours de français encore plus important pour défendre une vision de l'intégration émancipatrice et favorisant la cohésion sociale.

Bonne lecture !

Malou Gay et Caroline Intrand, co-directrices du CIRÉ

Accueillir, écouter, informer et orienter

Le service « Accueil général » assure l'accueil, l'information et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences. Mais son rôle est également de constater et de répercuter les questionnements des publics pour nourrir le plaidoyer politique.

Nos modalités d'accueil des publics

Nous organisons des permanences sans rendez-vous tous les matins de 9h à 12h30. Une permanence téléphonique est parallèlement assurée tout au long de la journée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le service est également joignable par mail. C'est ainsi que nous recueillons toutes les difficultés de terrain rencontrées par les personnes étrangères dans leurs diverses tentatives d'obtention d'un droit au séjour et toute autre question liée à leur établissement en Belgique. Nous faisons ensuite remonter nos constatations vers les experts politiques. Nous régulons également les visites vers les différents services du CIRÉ.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés en 2015 par les personnes ayant eu recours à nos services sont repris dans le tableau ci-dessous. Le regroupement familial y occupe la première place.

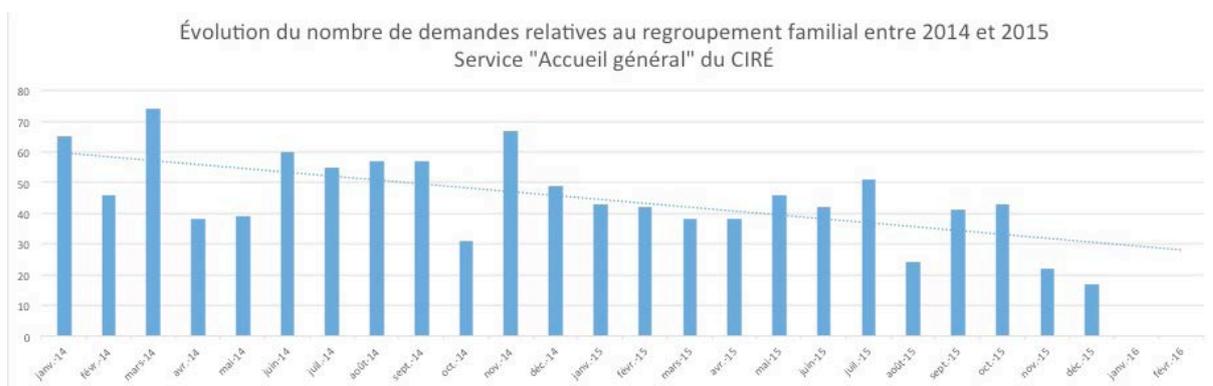


	2014		2015	
	Nombre de demandes	Pourcentage	Nombre de demandes	Pourcentage
Regroupement familial	638	17,5%	447	16,2%
Régularisation	396	10,9%	300	10,8%
Asile	276	7,6%	207	7,5%
Travail et séjour	243	6,6%	193	6,9%
Violences conjugales	150	4,1%	114	4,1%

Regroupement familial

Les changements législatifs effectués ces dernières années restreignent encore davantage le droit au regroupement familial et ce, dans un seul but : freiner l'arrivée des migrants en Belgique. Selon l'Office des étrangers (OE), ce durcissement politique est nécessaire afin de lutter contre les « abus ». Nous tenons à préciser qu'aucun chiffre précis n'a jamais été publié pour pouvoir réellement mesurer ces abus. Il nous semble donc impossible de pouvoir se rendre compte de l'ampleur ou non de ce phénomène.

Au cours de l'année 2014, le CIRÉ a été contacté pour 638 cas de regroupement familial. Ce nombre chute à 447 en 2015. Le graphique ci-dessous répertorie le nombre de personnes rencontrées par le service « Accueil général », par mois, au cours de ces deux dernières années. Cela correspond à une baisse du nombre global de demandes adressées au service (et dans tout le secteur de manière générale), probablement également aux suites des restrictions récentes en termes de regroupement familial.



Le critère du « revenu suffisant, stable et régulier » prive de nombreuses personnes du droit de vivre en famille, notamment ceux qui touchent un revenu de la mutuelle, une petite pension ou une allocation de handicap. Il y a un caractère clairement discriminatoire à vouloir priver de ce droit une personne qui, suite à un handicap, ne peut avoir un contrat plein temps à durée indéterminée. D'autre part, les demandeurs d'emploi - dont les allocations peuvent rarement prétendre à remplir cette condition - se voient également refuser le droit au regroupement familial de même que les personnes qui travaillent avec des contrats d'intérimaire ou des contrats à durée déterminée.

2.701

En 2015, 2.701 personnes sont venues aux permanences ou ont contacté le CIRÉ par téléphone.

Violences conjugales et regroupement familial

Notre service est fréquemment consulté par des migrantes victimes de violences conjugales qui vivent en Belgique suite à un regroupement familial. Durant l'année 2015, 114 personnes se sont rendues au CIRÉ pour ce type de problème. Ceci représente entre 9 et 10 personnes par mois.



Un scénario se répète fréquemment : après de belles promesses et la célébration du mariage, la femme migrante récemment installée en Belgique se retrouve isolée au sein du domicile et sans défense face à la tyrannie et aux caprices de son mari (réclusion, interdiction de travailler ou de sortir, violences psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques...). Ces situations rendent les personnes très vulnérables et souvent doubles victimes car en plus des violences subies se rajoute la crainte de perdre son droit de séjour en cas de fuite du domicile conjugal. Pour avoir une chance de maintenir leur droit au séjour, les migrantes victimes de violences conjugales doivent non seulement pouvoir prouver ces violences au moyen de plaintes déposées à la police et de rapports médicaux mais aussi disposer d'un contrat de travail. Obtenir toutes ces preuves est très compliqué pour ces femmes qui sont souvent privées de liberté de choix et de mouvement. Trouver un logement après avoir quitté le domicile conjugal est une épreuve difficile car le prix des maisons d'accueil rend leur accès impossible si la personne ne dispose pas de ressources financières suffisantes. Or, quand ces personnes prennent la décision de quitter le foyer, c'est justement parce qu'elles ne supportent plus les violences et qu'elles craignent pour leur sécurité ou celles de leur(s) enfant(s). Face à cette détresse, nous ne pouvons que regretter et souligner un manque d'infrastructures¹. Par ailleurs, envisager un retour au pays est pour certaines inenvisageable car l'échec du mariage pourrait avoir des conséquences familiales et sociales désastreuses. La femme désapprouvée et répudiée se retrouverait encore une fois isolée et stigmatisée, voire violentée pour le seul fait d'avoir cru aux promesses du bonheur conjugal en Belgique.

LE FAIT : ÉLAN DE SOLIDARITÉ SUITE À L'ARRIVÉE DES DEMANDEURS D'ASILE

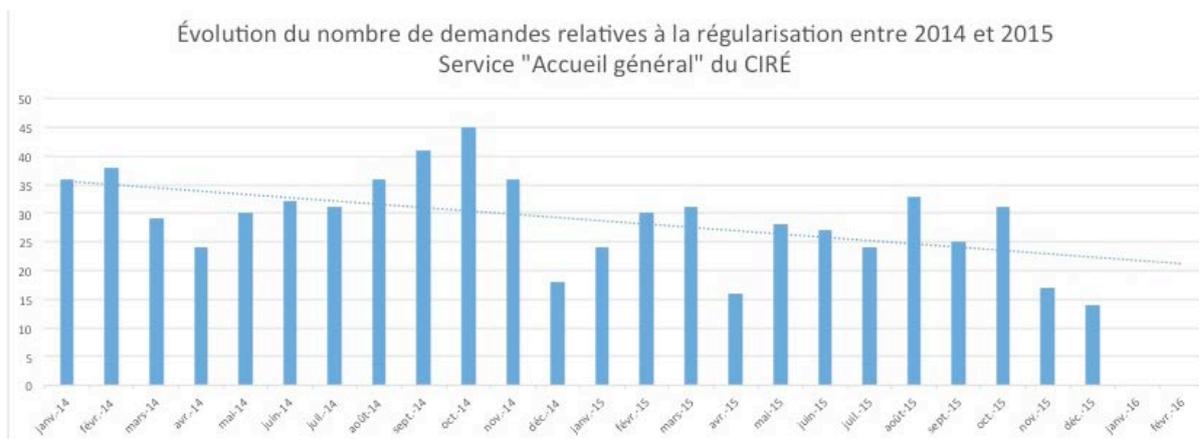
Le mois d'août a été le début de l'arrivée d'un plus grand nombre de demandeurs d'asile syriens, irakiens, afghans ou érythréens en Europe et donc en Belgique. Notre service a reçu un très grand nombre d'appels téléphoniques et de mails de la part de personnes voulant offrir leur aide. En effet, à ce moment de l'année, un camp s'est peu à peu construit dans le Parc Maximilien au vu du manque de places d'accueil et des difficultés rencontrées par l'OE pour le suivi de l'enregistrement des demandes d'asile. Vêtements, nourritures, tentes, proposition de logements, bénévolat... Nous en sommes arrivés à devoir freiner les dons au vu de leur abondance. Nous avons été très touchés et remercions encore les participants à cette belle démonstration de solidarité et d'empathie que nous souhaitons voir se poursuivre sous d'autres formes.

¹ Ce problème d'hébergement se pose également pour les sans-papiers. Le Samusocial est la seule possibilité dont ils disposent car toutes les maisons d'accueil ont l'obligation de demander un titre de séjour à leur public.



Le fantôme de la régularisation

La courbe de tendance générale démontre bien l'évolution de ces deux dernières années en matière de demandes arrivées au CIRÉ concernant la régularisation. En 2015, le service « Accueil général » du CIRÉ a suivi 300 cas de demandes de régularisation (9bis et 9ter). En 2014, ce nombre était de 396.



Depuis le mois de mars 2015, une redevance administrative doit être payée pour l'introduction d'une demande de régularisation. Le montant tourne autour de 215 euros par demande et par personne. Nous avons toujours eu pour habitude de tempérer les espoirs que peut susciter la perspective d'une possible régularisation auprès de notre public, mais l'obligation de s'acquitter de cette redevance est la goutte d'eau qui fait déborder le vase... Comment des personnes sans-papiers qui vivent dans une extrême précarité peuvent-elles régler une telle somme ? Prenons l'exemple d'un couple avec un enfant mineur : le montant à payer sera de 645 euros (215 euros par personne) rien que pour avoir la possibilité d'introduire la demande. Durant toute la procédure, ces personnes n'auront cependant ni droit à l'aide sociale, ni droit au travail et ce durant une période indéterminée. Précisons enfin que les probabilités de régularisations sont minimes (voir la partie de ce rapport annuel consacrée au séjour) et nous pouvons conclure qu'au-delà de l'effet dissuasif affiché, ce sont encore les plus démunis que l'on fragilise et que l'on exclut.

Quant à la régularisation 9ter, en cas de maladies graves (voir également la partie de ce rapport annuel consacrée au séjour), nous rencontrons souvent des personnes dont la demande est jugée recevable par l'OE dans un premier temps et qui bénéficient dès lors d'une couverture médicale. Le problème surgit quand cette demande est finalement rejetée : la personne se voit dès lors privée du remboursement de soins du jour au lendemain, ce qui éthiquement et médicalement parlant est aberrant voire irresponsable. L'interruption d'un traitement a des conséquences dramatiques évidentes pour le patient. Et un coût pour la société : une personne gravement malade qui se voit refuser le droit de séjour n'a d'autre choix que de faire appel à l'aide médicale urgente pour poursuivre son traitement.

LA CITATION

”

« L'hospitalité me semble tout à la fois une vertu et un bonheur ».

Honoré de Balzac, *Le médecin de campagne*

Perspectives pour 2016

Quelles que soient les voies d'accès au séjour légal, celles-ci sont de plus en plus soumises à des conditions contraignantes qui rendent les possibilités d'accès au séjour de plus en plus difficiles. La suspicion de fraude ou de mensonge plane sur le migrant qui ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour réfuter les décisions prises par l'OE. Le cadre législatif se durcit et cela est, aux yeux du gouvernement, une nécessité afin de lutter contre les « abus ». Notre travail quotidien, un travail de terrain, où nous interagissons avec les personnes nous amène à une toute autre vision de la personne migrante. Loin des clichés populistes de l'étranger « profiteuse », nous rencontrons au jour le jour des personnes de tous horizons qui sont venues en Belgique pour diverses raisons (fuir la guerre, rejoindre un conjoint ou un enfant, travailler, étudier...) et nous sommes fiers de pouvoir tenter de les aider et de leur adresser un message de bienvenue dans cette société qui tend de plus en plus à les stigmatiser pour les exclure. L'année qui vient nous permettra de poursuivre un travail en concertation avec les services membres du CIRÉ sur, notamment, les questions de logement des plus précaires, les relations avec les communes et les CPAS. Par ailleurs, le service est désormais conventionné avec la Cohésion sociale d'Ixelles pour son accueil sociojuridique, ce qui nous permettra de renforcer les liens avec les services communaux.

Vers une politique migratoire basée sur l'égalité des droits

Le paradigme restrictif, liberticide et inégalitaire sur lequel est fondée la politique migratoire actuelle n'est pas tenable. Le CIRÉ a pour ambition de contribuer à élaborer, étayer, défendre et mettre en œuvre une vision égalitaire, universaliste et libre de la politique migratoire.

Axes généraux de la thématique

En matière de politique migratoire, le CIRÉ oriente son action sur deux axes généraux.

Le premier, de long terme, vise à construire une politique à l'égard des migrants qui soit fondée sur la liberté de circulation et d'établissement assortie de l'égalité de traitement. Cet axe s'inscrit dans le cadre de la construction d'un projet de société plus ample, incluant le dépassement du capitalisme, du néolibéralisme et des politiques d'austérité pour aller vers une société démocratique, égalitaire, fondée sur le respect effectif des droits humains de tous.

Le second, de moyen terme, vise à construire une politique à l'égard des migrants, qui puisse constituer une contribution au dépassement évoqué ci-dessus. Pour cela, le CIRÉ travaille à fonder une politique migratoire prenant le contrepied des politiques actuelles. Le discours prétendant justifier ces politiques affirme que les restrictions imposées aux migrants et la limitation de leurs droits sont des conditions nécessaires au bien-être et à la sécurité des populations belge et européenne. Le CIRÉ cherche, avec ses partenaires, à formuler la vision, concrète, argumentée et novatrice d'une politique migratoire qui contribue au bien-être et à la sécurité parce qu'elle est fondée sur l'ouverture, sur l'égalité et sur le respect effectif et intégral des droits de tous.

Axes d'action de l'année

En 2015, dans le cadre de son travail sur le premier axe, le CIRÉ a visé à mettre en discussion et à analyser en quoi le combat pour la liberté de circulation et d'établissement assortie de l'égalité de traitement et le combat pour le dépassement du capitalisme néolibéral sont intimement liés l'un à l'autre.

Il a également visé à poursuivre deux initiatives qui se chevauchent et sont directement liées à la question de la liberté de circulation et d'établissement assortie de l'égalité des droits.

La première, le Réseau migrations droits et solidarité (RMDS), est un groupe de travail coordonné conjointement par le CIRÉ et le CNCD-11.11.11 et composé de personnes issues, principalement, des mondes syndical et associatif belges. Son objectif est, d'une part, de contribuer à une vision argumentée du dépassement du paradigme migratoire actuel, fondé sur la distinction entre migration régulière et migration irrégulière et sur l'inégalité de traitement et, d'autre part, de sensibiliser le public à cette question.

La seconde réunit diverses associations belges et étrangères, membres du réseau Migreurop. Fin 2014, ce groupe a notamment organisé un séminaire européen intitulé « Penser la liberté de circulation »².

Dans le cadre de son travail sur le second axe, le CIRÉ a visé à poursuivre son travail de réflexion, d'analyse et de proposition d'une nouvelle politique de migration économique.

La forte concentration des richesses est la conséquence et la cause de choix politiques qui mènent notamment à la dérégulation du marché du travail, à l'affaiblissement de la sécurité sociale, à une répartition inéquitable des impôts, facteurs d'inégalités. Les politiques migratoires actuelles contribuent à ces phénomènes et donc aux inégalités. Qu'ils le veuillent ou non, les migrants jouent dans ces évolutions inégalitaires le rôle d'outils, de victimes et de boucs-émissaires.

5%

Les Belges appartenant aux 5% les plus riches possèdent à peu près autant que les 75% de Belges les moins riches, soit 32% de la richesse totale¹.

¹ Source: Sarah Cuypers, Ive Marx, *De verdeling van de vermogens in België*, CSB, mai 2014.

² Dont on lira les actes publiés en 2015 sur le site internet du CIRÉ : <http://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/conclusions-du-seminaire-penser-la-liberte-de-circulation>

Réalisations

Premier axe : vision de long terme

Le CIRÉ a, à trois occasions, activement contribué à la mise en discussion des rapports entre liberté de circulation et d'établissement assortie de l'égalité de traitement, d'une part, et le dépassement du capitalisme, d'autre part.

Tout d'abord, dans le cadre de la préparation de ses assises, le CNCD-11.11.11. a mis sur pied plusieurs groupes de travail chargés chacun de réfléchir à un axe particulier de son action. L'un d'eux, portant sur la question du plaidoyer et de l'éducation au développement, a été l'occasion d'aborder et de discuter cette question.

C'est toutefois dans le cadre de deux autres événements que ces rapports ont davantage été débattus.

Premièrement, dans le cadre du Forum social mondial de Tunis, en mars 2015, le CIRÉ, en collaboration avec le CNCD-11.11.11., Transform, la FASTI, le GISTI, Attac-France et ARCI, a organisé un atelier visant à analyser cette question et à explorer des voies de convergence des luttes pour la liberté de circulation et pour le dépassement du capitalisme. Dans sa première partie, cet atelier a été l'occasion de discuter en quoi le paradigme actuel des politiques migratoires (qui consiste à établir une distinction entre migrants réguliers et migrants irréguliers et à établir des différences de droits et de traitement), en lui-même, participe à la violation en masse des droits humains et est un des outils de gestion et de légitimation du capitalisme néolibéral. Dans sa seconde partie, l'atelier a été l'occasion de présenter diverses expériences et campagnes en Espagne, en Grèce et dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Deuxièmement, dans le cadre de mobilisations organisées principalement à Bruxelles en octobre 2015 en marge du Sommet européen, le CIRÉ a organisé un séminaire intitulé : « Austérité, capitalisme et politique migratoire ». Cet atelier avait pour ambition de continuer la réflexion sur le dépassement conjoint du paradigme migratoire actuel et du capitalisme.

Par ailleurs, le CIRÉ a poursuivi, en collaboration avec le CNCD-11.11.11., la coordination du RMDS, évoqué plus haut. En 2015, le réseau a travaillé à un projet de recherche et d'écriture collectif portant sur les idées suivantes : l'inégalité et la restriction sont au centre des politiques migratoires actuelles; ceci est la cause principale des violations des droits humains des migrants; le caractère inégalitaire et restrictif des politiques migratoires actuelles contribue au caractère profondément inégalitaire du monde dans lequel nous vivons; et il faut fonder la politique migratoire sur la liberté de circulation et d'établissement assortie de l'égalité de traitement.

Deuxième axe: politique de moyen terme

Le CIRÉ coordonne, depuis quelques années déjà, un groupe de travail relatif aux droits des travailleurs migrants, qui est composé de personnes issues des mondes associatif et syndical et qui se penche sur les questions de migration économique et des travailleurs migrants.

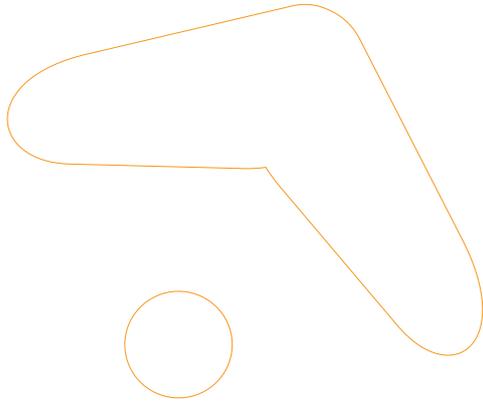
Dans ce cadre, le CIRÉ a entrepris un travail en vue de la construction d'une vision, concrète, argumentée et novatrice, d'une politique migratoire qui contribue au bien-être et à la sécurité parce qu'elle est fondée sur l'ouverture, sur l'égalité et sur le respect effectif et intégral des droits de tous.

Ce processus, qui devrait surtout prendre son envol en 2016, a commencé par la rédaction d'un document de travail relatif à la politique de migration économique. Le CIRÉ a soumis ce document à la critique de nombreuses personnes issues des mondes syndical, patronal, associatif, académique et public. Ceci a permis d'en retirer des critiques, commentaires et suggestions qui serviront à améliorer la qualité du document.

Perspectives pour 2016

Le CIRÉ poursuivra son travail sur les deux axes, notamment en:

- poussant plus avant, avec ses partenaires, sa réflexion sur la liberté de circulation et d'installation assortie de l'égalité de traitement,
- mettant en route un processus large et pluraliste de discussion et d'élaboration d'une vision d'une nouvelle politique de migration économique.



La Thématique « Politiques migratoire » en activités

PUBLICATION

- Actes du séminaire « Penser la liberté de circulation », tenu les 11 et 12 décembre 2014.

INTERVENTIONS

- Intervention dans le cadre d'une rencontre organisée par le Comac en réaction à la visite d'Éric Zemmour suite à la parution de son livre *Le suicide français*, 5 janvier 2015.
- Animation et intervention dans le cadre d'une visite du CIRÉ et discussion des politiques belges pour le personnel du Multicultural Center Prague, organisée par le CBAI, 26 février 2015.
- Intervention lors d'un débat organisé par l'URCA dans le cadre de son activité Beating borders, 1er mars 2015.
- Atelier organisé dans le cadre du Forum social mondial (avec le CNCD, le Gisti, Transform, Arci, la Fasti, Attac) explorant les liens entre le combat pour la liberté de circulation et le combat pour le dépassement du capitalisme, 26 mars 2015.
- Exposé des politiques migratoires belges et européennes pour le personnel de la Fédération laïque des planings familiaux, 20 avril 2015.
- Intervention relative aux politiques européennes de migration et en particulier à la politique de lutte contre la migration irrégulière pour le MOC Luxembourg, 26 mai 2015.
- Intervention sur la liberté de circulation, lors de la veillée de protestation autour du cercueil du naufragé inconnu à l'église du Béguinage, 19 juin 2015.
- Intervention sur les liens entre politiques migratoires, d'une part, et inégalités et sécurité sociale, d'autre part, dans le cadre du lancement de la campagne du CNCD sur la protection sociale, 27 juin 2015.
- Intervention dans un débat organisé par le Mouvement des jeunes socialistes dans le cadre du Festival des solidarités, 29 août 2015.
- Exposé des politiques migratoires dans le cadre de la mise au vert du Setis Bruxelles, 10 septembre 2015.
- Intervention sur la vision globale des migrations et la politique d'externalisation, auprès des coordinateurs des missions internationales de Médecins du Monde Belgique, 13 octobre 2015.
- Atelier explorant les rapports entre politiques migratoires et dépassement du capitalisme néolibéral et de l'austérité, 16 octobre 2015.
- Exposé des politiques migratoires dans le cadre d'une soirée organisée par l'antenne d'AIBF de Saint-Louis, 20 octobre 2015.
- Exposé des politiques migratoires pour le personnel de Lire et Écrire, 22 octobre 2015.
- Exposé des politiques migratoires pour un groupe d'usagers de la Maison de Quartier Helmet, 27 octobre 2015.
- Exposé sur les politiques migratoires, donné conjointement avec le CNCD, dans le cadre d'un cours de l'ICHEC, 29 octobre 2015.
- Exposé dans le cadre d'une soirée consacrée aux migrations, organisée par la CSC à destinations de ses permanents et délégués, 12 novembre 2015.
- Intervention sur la question des frontières européennes dans une conférence organisée par la Ligue des droits de l'Homme de Charleroi, 30 novembre 2015.
- Intervention lors d'une rencontre-débat sur les politiques migratoires organisés par un collectif militant à Lille, 14 décembre 2015.

Les droits au séjour et à la vie en famille toujours plus restreints

La thématique « Séjour et regroupement familial » s'est fixée comme objectif de défendre et de promouvoir une politique de séjour en Belgique de qualité. Cette année encore, le constat est clair : les droits au séjour et à la vie en famille sont de plus en plus menacés.

Redevance administrative : une barrière supplémentaire à l'accès au séjour

La loi sur le séjour des étrangers contient depuis février 2015 une disposition imposant aux étrangers qui souhaitent introduire une demande de séjour ou de visa pour la Belgique de s'acquitter du paiement d'une « redevance administrative ». Cette redevance est d'application depuis le 2 mars 2015. Les montants varient entre 60 euros (résidents de longue durée), 160 euros (regroupement familial) et 215 euros (régularisation gbis) et s'appliquent par demande et par personne. À défaut de paiement, la demande est automatiquement déclarée irrecevable. Cette nouvelle redevance vient s'ajouter aux coûts administratifs déjà existants (ambassades, communes...) et constitue une barrière supplémentaire à l'accès aux droits de séjour. Avec d'autres associations³, le CIRÉ a introduit un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.

Regroupement familial : plus que jamais un outil de gestion de la politique migratoire

Ces dernières années, le regroupement familial et les procédures qui y sont liées (mariage/cohabitation légale) ont fait l'objet de modifications législatives toujours plus restrictives, ajoutant des conditions et limitant les droits pour les étrangers de se marier et de vivre en famille. Conçu au départ pour permettre aux migrants venus travailler en Belgique d'y rester grâce à l'arrivée de leurs familles, le regroupement familial est devenu aujourd'hui en Belgique un outil de gestion et de contrôle de la migration.

En 2015, le CIRÉ a été régulièrement interpellé au sujet de situations d'atteintes au droit de vivre en famille : interprétation stricte par l'Office des étrangers de la condition de revenus stables, réguliers et suffisants ou de la recherche active d'emploi des regroupants percevant une allocation de chômage, enquêtes systématiques dans le cadre de la lutte contre les mariages et cohabitations légales de complaisance, avis demandés aux parquets dans le cadre des procédures de reconnaissance de paternité d'enfants belges par des personnes en séjour irrégulier ou précaire, refus d'enregistrement des demandes de regroupement familial de membres de famille de Belges faisant l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire.

Le CIRÉ est également régulièrement interpellé au sujet de refus de visas pour visite familiale. Les garanties de retour exigées du membre de famille qui demande ce type de visa étant appréciées tellement strictement qu'il est devenu extrêmement difficile à obtenir.

Violences conjugales dans le cadre du regroupement familial

En 2015, le CIRÉ a poursuivi son travail d'information et de sensibilisation entamé en 2012 sur le droit des femmes venues par regroupement familial et victimes de violences conjugales. Dans la suite du travail mené avec le groupe de femmes ESPER, une plateforme associative s'est constituée et se réunit une fois par mois avec pour objectif de poursuivre le travail de sensibilisation et de développement d'outils autour de cette thématique. Le 27 novembre 2015, la plateforme a organisé une matinée d'échanges et de réflexion autour de la question de la « double violence » faite aux migrant(e)s victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Cette matinée avait pour objectif de sensibiliser et d'informer tous les acteurs touchés de près ou de loin par cette problématique, de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques de terrain, de réfléchir à des pistes d'actions concrètes et de stimuler la collaboration entre eux. La matinée a également été l'occasion de diffuser le dépliant d'information réalisé par la plateforme à destination des victimes, traduit en plusieurs langues, et de diffuser la brochure plus détaillée « Migrant(e) et victime de violences conjugales : quels sont mes droits ? ».

³ Association pour le droit des étrangers, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie et Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale.

MIGRANT-E et VICTIME de VIOLENCES CONJUGALES

QUELS SONT
MES DROITS ?



**VOUS ÊTES VENU-E EN BELGIQUE REJOINDRE
UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE ET VOUS VIVEZ
UNE SITUATION DE VIOLENCE À LA MAISON ?**

Régularisation pour raisons humanitaires (9bis)

Dans la ligne de l'accord de gouvernement, le nombre de personnes régularisées pour des raisons humanitaires ne cesse de diminuer et l'insécurité juridique en la matière est croissante. Les « *circonstances exceptionnelles* » sont toujours interprétées aussi strictement, la durée de présence sur le territoire, les liens familiaux ou sociaux en Belgique, le travail ou le fait d'avoir des enfants nés et scolarisés en Belgique n'étant le plus souvent pas pris en compte.

Le CIRÉ a continué, mais dans une moindre mesure, le travail de monitoring des dossiers issus de la campagne de régularisation de 2009, la plupart des dossiers de régularisation introduits dans le cadre de cette campagne ayant été traités.

1.112 et 284

En 2015, le nombre de personnes autorisées au séjour sur base de l'article 9bis était de 1.112 personnes pour 5.481 personnes à qui le séjour a été refusé. Le nombre de personnes autorisées au séjour sur base de l'article 9ter était de 284 personnes pour 5.901 personnes à qui le séjour a été refusé¹.

¹ Statistiques de l'OE 2015, Séjour exceptionnel : https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/Sejour_Exceptionnel.aspx

Régularisation pour raisons médicales (gter)

La pratique de l'Office des étrangers en matière de régularisation pour raisons médicales pose toujours sérieusement question en 2015. L'appréciation trop stricte de la « gravité » de la maladie, le formalisme excessif, l'analyse hâtive de la situation individuelle du demandeur et la motivation insuffisante des décisions de refus, l'absence de débat contradictoire, l'ineffectivité du recours devant le Conseil du contentieux des étrangers, le non respect de la déontologie médicale, le manque de prise en compte des intérêts de santé publique ou l'examen peu rigoureux de l'état des soins dans le pays d'origine caractérisent toujours la pratique actuelle de l'Office des étrangers dans le traitement des demandes gter.

Le CIRÉ a participé en 2015 à un groupe de travail pluridisciplinaire composé de médecins, d'avocats, de juristes et de travailleurs de terrain. Face à la situation particulièrement préoccupante des migrants gravement malades, ces professionnels se sont régulièrement réunis en vue de publier un *Livre blanc* sur la question des autorisations de séjour pour raisons médicales qui a été présenté lors d'une conférence de presse le 1^{er} octobre. Ce livre blanc reprend un descriptif du cadre légal et de la jurisprudence actuels, l'exposé de plusieurs situations concrètes de personnes gravement malades s'étant vu refuser l'autorisation de séjour pour raisons médicales, une analyse des dysfonctionnements constatés et des recommandations concrètes.

Saisi de nombreuses plaintes individuelles en la matière, le Médiateur fédéral est actuellement en train de mener une enquête sur le fonctionnement de la cellule gter et sur les pratiques de l'Office des étrangers. Il devrait sortir un rapport prochainement.

En septembre 2015, un projet de loi a été déposé par le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration Theo Francken visant à « *un traitement plus efficace de l'afflux des demandes et recours répétés concernant les articles 9bis et gter de la loi du 15 décembre 1980* ».

On peut s'interroger sur l'intérêt d'une telle réforme au vu de la diminution du nombre de demandes 9bis et gter introduites depuis quelques années (et qui s'explique notamment par l'interprétation extrêmement stricte des « circonstances exceptionnelles » de l'article 9bis et des conditions de l'article gter). Si les demandes de régularisations diminuent, le nombre de personnes étrangères souffrant de maladies graves, lui, reste le même...

Demandes introduites	9bis	gter	Total
2012	8745	7667	16412
2013	8706	4290	12996
2014	6789	3078	9867
2015	4023	1975	5998

Sources : statistiques de l'Office des étrangers

Perspectives pour 2016

Nous poursuivrons, en 2016, notre travail d'information du public sur la procédure et les conditions du regroupement familial, sur le séjour et les droits des citoyens européens. Nous poursuivrons également le travail de sensibilisation autour des violences conjugales dans le cadre du regroupement familial notamment par la diffusion du dépliant. Nous continuerons à dénoncer la façon dont les demandes de régularisation pour raisons médicales sont traitées par l'administration. Nous persisterons enfin à demander plus de transparence et de sécurité juridique dans l'interprétation des « *circonstances exceptionnelles* » de l'article 9bis.

LE COMBAT DES SANS-PAPIERS

Le combat entamé en 2014 à travers l'émergence de plusieurs collectifs de sans-papiers et leur organisation au sein d'une coordination s'est poursuivi tout au long de l'année 2015, avec de nombreuses manifestations et événements, ainsi que l'avènement de nouveaux collectifs et occupations.

La plateforme coordonnée par le CIRÉ, avec le soutien de la CSC et du CEPAG, a réajusté quelque peu son tir, en se fixant comme cadre non plus le soutien mais la concertation entre les acteurs. Cet ajustement visait, d'une part, à sortir de la logique de demandes continues de la part des collectifs auxquelles les associations de la plateforme ne pouvaient apporter de réponses et, d'autre part, à s'inscrire dans une dynamique plus égalitaire entre les acteurs.

Cette plateforme de concertation, toujours animée par le CIRÉ et ses partenaires syndicaux, s'est fixée deux objectifs : d'une part, rassembler et organiser le dialogue entre les différents acteurs du mouvement (collectifs, syndicats, associations) et, d'autre part, construire si possible un terrain commun de lutte, à partir d'une stratégie partagée, qui serait portée ensemble. La perspective étant de contribuer, à terme, par l'union des efforts autour d'un projet commun, à la création d'un rapport de force avec le politique.

Cette plateforme de concertation s'est réunie tous les mois, pour déboucher sur un cahier de revendications communes, parmi lesquelles, la régularisation des sans-papiers, mais aussi l'élargissement des voies d'accès au séjour et la fermeture des centres fermés. Diverses actions publiques ont permis de mettre en avant ces revendications, telle que la manifestation de soutien aux sans-papiers du 25 octobre, le rassemblement solidaire au Béguinage à l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, ou encore, la publication de la carte blanche « Pas de frontières entre les migrants », parue sur LeSoir.be le 2 octobre.

Le contexte actuel offre malheureusement peu d'espoir d'une régularisation prochaine. Le monde politique belge semble de plus en plus imperméable à la cause et au combat des sans-papiers. Dans un tel climat, l'opinion publique, même si son soutien est loin d'être gagné, devient l'interlocuteur à privilégier, si l'on veut faire bouger les lignes politiques. C'est dans cet objectif que le projet d'une Caravane des migrants est né. Il consiste à rendre visite à diverses villes belges, en essayant d'y rencontrer un maximum d'acteurs locaux : société civile, citoyens, autorités, écoles... L'objectif est de rendre les sans-papiers et leur combat visibles et légitimes aux yeux de la population belge; mais aussi d'étendre le réseau de partenaires et de donner au mouvement une envergure nationale. La Caravane des migrants, qui sera portée par la plateforme de concertation, devrait être l'une des actions phares, en 2016, pour le combat des sans-papiers.

INTERVENTIONS ET ACTIONS

- Séance d'information sur le regroupement familial pour le public bénéficiaire du Relais de Mons de Picardie laïque, 15 janvier 2015.
- Animation des réunions de la plateforme de soutien aux sans-papiers, de janvier à décembre 2015.
- Séance d'information sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial et de la procédure d'asile pour les travailleurs sociaux de l'accueil, 29 janvier 2015.
- Séance d'information sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial pour les travailleurs du MRAX, 24 février 2015.
- Intervention sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial pour le Conseil Justice de Saint-Gilles, 27 février 2015.
- Séance d'information sur l'accès à la nationalité belge pour les interprètes et travailleurs du Setis Bruxelles, 27 février 2015.
- Intervention sur la politique migratoire belge et européenne pour le public bénéficiaire du Relais de Mons de Picardie laïque, 12 mars 2015.
- Séance d'information sur les violences conjugales dans le cadre du regroupement familial pour les travailleurs de Convivial, 18 mai 2015.
- Séance d'information sur les principales procédures de séjour en Belgique pour la plateforme socio-juridique du CRIC, 9 juin 2015.
- Information sur l'actualité des politiques migratoires belge et européenne pour la cellule politique de Vie féminine, 8 septembre 2015.
- Séance d'information sur les principales procédures de séjour en Belgique pour le réseau des travailleurs sociaux et communaux du CRILux, 22 septembre 2015.
- Intervention sur la procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales (9 ter) dans le cadre des modules de formation en droit des étrangers de l'ADDE, 2 octobre 2015.
- Intervention sur les principales procédures de séjour en Belgique dans le cadre du Certificat interuniversitaire en migrations, diversité ethnique et relations interculturelles (ULB-UIg), 6 octobre 2015.
- Soutien et participation à la manifestation organisée par la Coordination des sans-papiers, 25 octobre 2015.
- Animation d'une journée sur la migration et le droit de séjour auprès d'écrivains publics en formation, 20 novembre 2015.
- Matinée d'échanges et de réflexion, « La « double violence » faite aux migrant-e-s victimes de violences conjugales ou intrafamiliales », 27 novembre 2015.
- Participation à l'organisation d'un rassemblement solidaire et festif au Béguinage à l'occasion de la Journée internationale des migrants, 18 décembre 2015.

PUBLICATIONS

- *La redevance administrative : une nouvelle barrière à l'accès au séjour des étrangers en Belgique*, juillet 2015.
- *Le CIRÉ et le combat des sans-papiers*, août 2015.
- *Livre blanc sur l'autorisation de séjour pour raisons médicales (gter)*, octobre 2015.
- *Migrant-e victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?*, dépliant d'information disponible en 8 langues, novembre 2015.
- *Migrant(e) et victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?*, brochure mise à jour, novembre 2015.

La mise à l'épreuve du système d'asile

Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection internationale et belge de qualité. Dans ce cadre, en 2015, il s'est attaché à défendre le respect du droit d'asile, le maintien des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale et à sensibiliser l'opinion publique au besoin de protection des personnes en fuite.

2015 : une année noire pour les migrants et les réfugiés

L'année écoulée aura été fortement marquée par la « crise de l'asile ». Plus d'un million de migrants et réfugiés provenant essentiellement de pays touchés par les violences ou la guerre ont tenté, au péril de leur vie, la traversée de la mer Méditerranée afin d'atteindre le sol européen pour y chercher protection. Sur une année, plus de 3.770 personnes sont mortes ou ont disparu lors de cette tentative désespérée. La réaction de l'Europe, qui se revendique de valeurs humanistes, n'a malheureusement pas été à la hauteur des besoins et des attentes. Alors qu'il conviendrait d'opérer davantage de recherche et de sauvetage en mer et de permettre aux migrants et réfugiés d'arriver de manière sûre et légale, l'Europe se ferme encore davantage : construction de murs anti-migrants et durcissement dans l'accueil des demandeurs d'asile ; plus de contrôle et de surveillance aux frontières extérieures avec le renforcement de l'agence Frontex⁴ ; mise en place de « hotspots » (centres pour le tri et l'enregistrement des migrants en Italie et en Grèce) ; coopération avec des pays tiers non démocratiques ; solidarité intra-européenne inexistante obligeant l'imposition de quotas de relocalisation de demandeurs d'asile et manque de solidarité avec le reste du monde, l'Europe n'accueillant en réalité que 8% des réfugiés.

Dans ce contexte, le CIRÉ a fermement dénoncé les politiques mises en œuvre au niveau européen qui sont insuffisantes et inadéquates pour répondre aux drames qui se jouent à ses frontières et sur son territoire. Le CIRÉ a appelé les dirigeants de l'Union européenne à mettre en place une autre politique en matière d'asile et migration qui soit réellement novatrice, solidaire et respectueuse des droits humains, notamment lors de la marche silencieuse et du rassemblement du 23 avril 2015 à Bruxelles.

3.777

En 2015, selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 3.777 personnes migrantes sont mortes en mer ou ont disparu en mer lors de leur tentative de rejoindre l'Europe. 85% d'entre elles provenaient de pays touchés par la guerre ou la violence.

4 Frontex est l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. L'agence a fêté ses 10 ans cette année. Les organisations membres de la campagne Frontexit (www.frontexit.org) dont fait partie le CIRÉ ont alerté à cette occasion les décideurs et l'opinion publique sur les dangers du renforcement de Frontex. Nos organisations ont attiré l'attention sur 10 mesures à venir, véritables cadeaux empoisonnés, qui concourent à la violation des droits fondamentaux des personnes en migration, au détriment de leur accueil et de leur protection. Voyez le communiqué de presse: www.cire.be/presse/communiques-de-presse/les-10-cadeaux-empoisonnes-de-frontex-pour-son-10eme-anniversaire

Demandes d'asile en Belgique : une crise sans précédent et ingérable ?

Au second semestre de l'année, une augmentation plus importante de demandeurs d'asile s'est faite ressentir en Europe et, en toute logique, en Belgique. La Belgique a ainsi enregistré 35.475 demandes, ce qui représente une augmentation de 106,1% par rapport à l'année précédente (17.213 demandes d'asile). Comme l'a rappelé le CIRÉ à plusieurs reprises, il ne s'agit pourtant pas du nombre le plus élevé de demandes enregistrées dans notre pays. En effet, en 2000, lors de la grave crise du Kosovo, notre pays avait enregistré près de 43.000 demandes d'asile. Par ailleurs, les années précédentes, nous constatons une baisse dans les demandes d'asile. 2015 fait donc suite à des années où le nombre de demandes dans notre pays était particulièrement bas.

Depuis le mois d'août, l'Office des étrangers (OE), confronté à une plus forte augmentation des demandes d'asile, a limité l'enregistrement de celles-ci : entre 150 à 250 demandes étaient enregistrées par jour alors que le nombre de demandeurs d'asile faisant la file pour être reçus atteignait parfois jusqu'à près de 1.000 personnes ! Cette situation a engendré des problèmes importants pour les demandeurs d'asile qui se sont retrouvés à la rue et ont dû dormir dans le Parc Maximilien en face de l'OE. En effet, l'État belge considère que ces personnes n'ont pas droit à l'accueil. D'autres problèmes ont pu être constatés : certaines personnes vulnérables comme des mineurs d'âge n'ont pas été identifiés comme étant prioritaires pour l'enregistrement de leur demande et certaines personnes se sont vues convoquées de multiples fois avant de pouvoir faire enregistrer leur demande à l'OE et de pouvoir prétendre à une place d'accueil auprès de Fedasil.

Cette situation n'est pas acceptable pour le CIRÉ qui a appelé les autorités et l'OE à prendre des mesures urgentes pour faire face à l'enregistrement des demandes et garantir un accueil digne à toute personne qui se présente à l'OE pour introduire une demande d'asile.

LE FAIT

La grande majorité des demandeurs d'asile arrivés en 2015 dans notre pays provenaient de pays touchés par des conflits et de la violence : Irak, Syrie, Afghanistan. Parmi les demandeurs d'asile se trouvent des hommes, des femmes, des familles et de plus en plus de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) : 3.099 demandes contre 486 en 2014.

Le droit d'asile mis en danger

Le CIRÉ a été fortement préoccupé par les campagnes de dissuasion menées par le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Theo Francken, et ciblant les demandeurs d'asile dans notre pays.

Dans un premier temps, les demandeurs d'asile irakiens, alors première nationalité de demandeurs d'asile en Belgique, furent ciblés. Les mesures de dissuasion consistaient à leur remettre un document lors de l'enregistrement de leur demande d'asile à l'OE sur le risque de détention qu'ils encourent s'ils sont passés par un autre pays et sur le fait qu'ils seront renvoyés vers le premier pays d'entrée dans l'Union européenne en vertu du Règlement Dublin⁵ ; puis à envoyer un courrier individualisé à ceux déjà présents dans les centres d'accueil sur le fait que l'issue de leur procédure d'asile était incertaine ; et à mener une campagne sur les réseaux sociaux adressée directement aux Irakiens pour les décourager de venir demander l'asile en Belgique.

Dans un second temps, ce sont les Afghans qui ont été visés. Dans une communication ciblée, via les réseaux sociaux, il est expliqué que les Afghans ont peu de chances d'obtenir l'asile en Belgique, que le gouvernement belge peut et va refuser d'évaluer la demande d'asile lorsque les empreintes digitales ont été prises dans un autre pays européen en application du Règlement Dublin, que le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (GCRA) a décidé de geler depuis mi-novembre les demandes d'asile des MENA afghans et, si la demande d'asile est rejetée, qu'il sera procédé à un retour forcé vers Kaboul.

Fin octobre, le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration a fait parvenir un courrier à tous les demandeurs d'asile se trouvant sur le territoire belge afin de les « informer » sur les difficultés qu'ils rencontreront en Belgique du fait de la pression mise sur le système d'asile belge liée au nombre d'arrivées importantes de demandeurs d'asile. Ainsi, dans le courrier, la longue durée de la procédure est évoquée, l'accueil des demandeurs d'asile est dépeint comme minimaliste, le regroupement familial est décrit comme difficile, le droit de séjour des réfugiés est expliqué comme étant désormais limité dans le temps, l'application du Règlement Dublin apparaît comme étant systématique et, enfin, en cas de décision négative, l'exécution du retour (forcé si nécessaire) du demandeur d'asile débouté est affiché comme une priorité du gouvernement.

5 Le Règlement Dublin III règle la question de la responsabilité du traitement de la demande d'asile. En vertu de ce règlement, un et un seul État européen sera considéré comme étant responsable de cet examen. Différents critères sont prévus dans le règlement et doivent s'appliquer afin de déterminer cette responsabilité. Le plus fréquemment, le pays responsable est le premier pays d'entrée dans l'Union européenne, que le demandeur d'asile y ait ou non demandé l'asile.

Pour le CIRÉ, loin d'informer correctement les demandeurs d'asile quant à leurs conditions d'accueil et leur procédure d'asile, ce courrier vise à les décourager. Cela va à l'encontre des engagements internationaux de la Belgique pris en matière de protection internationale. Ce qui est inacceptable voire dangereux. Le CIRÉ a rappelé qu'il est essentiel, au regard des obligations internationales de la Belgique, que chaque personne qui souhaite demander une protection internationale, voie sa demande examinée, au cas par cas, et de manière approfondie tant d'un point de vue du statut de réfugié que du statut de protection subsidiaire. Le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration ne devrait pas mettre en péril l'exercice du droit d'asile et ne devrait pas interférer avec les prérogatives du CGRA qui est une instance indépendante. De même, si le demandeur d'asile a besoin de protection, l'État belge ne pourra en aucun cas le refouler vers son pays d'origine et devra obligatoirement lui accorder notamment un titre de séjour. Dans le même sens, l'État belge est tenu de fournir un accueil digne aux demandeurs d'asile pendant toute la durée de leur procédure.

60,7%

Plus de six demandes d'asile sur dix, traitées au fond, ont abouti à une décision de reconnaissance du statut de réfugié ou à une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire au CGRA. Le taux de protection de 60,7% n'a jamais été aussi élevé en Belgique.

Vers une restriction des droits des réfugiés ?

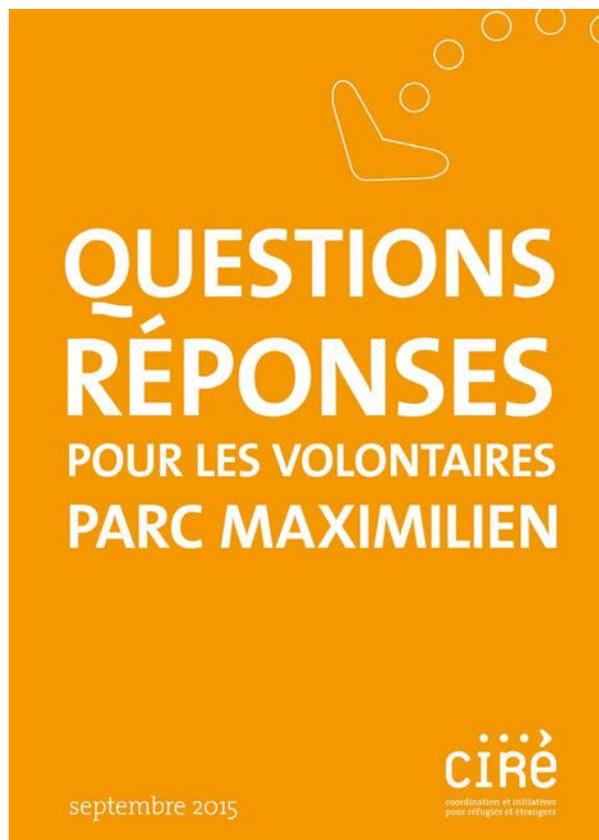
Le gouvernement a annoncé son intention d'adopter des mesures qui visent clairement à restreindre les droits des réfugiés, en limitant leur droit de séjour et leur droit à vivre en famille.

Parmi les réfugiés qui sont arrivés, plus de 60% ont reçu la protection de la Belgique. Ce qui signifie que notre pays reconnaît, pour beaucoup d'entre eux, leur besoin de protection en leur octroyant un statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Actuellement, quand une personne obtient le statut de réfugié, son autorisation au séjour en Belgique est illimitée. Le gouvernement veut limiter cette durée dans le temps tout en permettant de renouveler l'autorisation de séjour. Même limités dans le temps, la majorité des statuts de protection auront de grandes chances d'être renouvelés vu les situations graves, complexes - et malheureusement durables - que fuient les personnes qui arrivent et demandent la protection de la Belgique. C'est d'ailleurs déjà le cas avec le statut de protection subsidiaire qui prévoit une autorisation de séjour d'un an, notamment pour les personnes victimes de conflits susceptibles d'évoluer, et qui est très souvent renouvelée. En limitant la durée de séjour des réfugiés, le gouvernement belge mettra les réfugiés dans une situation de séjour plus précaire. Car avec un séjour limité, trouver un travail et un logement sera plus difficile. Cela les empêchera d'envisager l'avenir avec sérénité, d'entreprendre dès le départ de nouveaux projets de vie et de contribuer à la vie du pays.

Pour l'instant, les personnes qui obtiennent un statut de réfugié ont un an pour introduire une demande de regroupement familial sans devoir répondre à des conditions strictes de revenus et de logement. Un délai déjà très court pour pouvoir faire les démarches et réunir tous les éléments nécessaires à l'introduction du dossier. Les mesures discutées réduiraient ce délai à 3 mois ! Ce qui reviendrait à priver les réfugiés de conditions souples et risquerait de les séparer beaucoup plus longtemps des membres de leur famille, qui sont souvent eux-mêmes en danger. Le regroupement familial est non seulement un droit mais est également indispensable à l'intégration des réfugiés. Comment un réfugié peut-il penser à la construction de son avenir, à trouver un emploi, s'il vit séparé des siens ?

En avançant ces mesures, le gouvernement semble vouloir montrer qu'il est restrictif sur les droits de réfugiés. Or, elles n'ont tout simplement pas de sens. Ces dispositions ne vont qu'entraver les possibilités d'intégration des réfugiés en Belgique.

Le CIRÉ a demandé au gouvernement de faire marche arrière, de ne pas adopter ces mesures et de travailler à de réelles politiques d'accueil et d'intégration dignes de notre pays.



JUSTICE POUR TOUS

L'année 2015 a vu l'avènement du plan Justice du Ministre Geens, suivi de sa transcription dans plusieurs textes de lois qui devraient être publiés courant 2016. Le plan Geens se traduit notamment par une réforme de l'aide juridique, très similaire au projet de loi Turtelboom qui avait avorté suite à une forte mobilisation de la société civile et des barreaux, rassemblés au sein de la plateforme Justice pour tous. Cette réforme est à nouveau guidée par des impératifs d'austérité, une suspicion d'abus généralisés et l'idée qu'il faut « responsabiliser » les citoyens.

Le projet de réforme prévoit notamment l'instauration d'un ticket modérateur pour les demandeurs d'aide, le renforcement des contrôles tant des bénéficiaires que des avocats, ainsi qu'une révision à la baisse des rémunérations du pro deo, entre autres en droit des étrangers. Et ce, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, censée couvrir toujours plus de prestations.

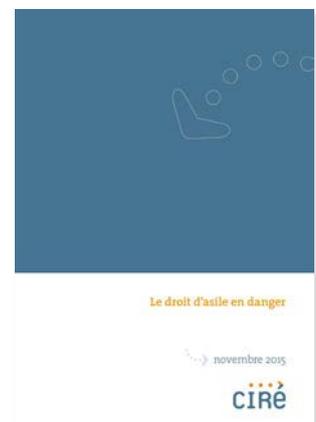
Autant de mesures lourdes de conséquences pour l'accès à une justice de qualité pour tous, qui risquent de priver de nombreuses personnes de la possibilité de faire valoir leurs droits. Face à ces projets, la plateforme Justice pour tous a continué à se réunir, pour mener un travail de réflexion croisée et pour assurer une vigilance pluridisciplinaire sur les évolutions politiques. Elle s'est efforcée de faire entendre sa voix et ses nombreuses inquiétudes auprès du cabinet Geens. Elle a également organisé, le 26 novembre 2015, un Meeting sur la réforme de l'aide juridique, afin de dénoncer le démantèlement programmé du système.

Durant l'année 2015, le CIRÉ s'est peu à peu retiré de la coordination de la plateforme mais reste un membre actif.

Perspectives pour 2016

Face à la crise actuelle, à la mise en péril de l'accès à la protection et à la protection elle-même en Europe et en Belgique, le CIRÉ va continuer à exercer son rôle de vigilance politique et juridique en :

- plaidant pour des politiques, au niveau européen et belge, qui assurent l'accès à la protection et la sécurité aux réfugiés en Europe, qui respectent véritablement les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés et en continuant à analyser et dénoncer les politiques restrictives, insuffisantes et inadéquates mises en œuvre actuellement;
- sensibilisant un large public à la question de la protection internationale et en déconstruisant les préjugés à l'égard notamment des demandeurs d'asile et des réfugiés;
- veillant, dans un contexte de crise, au maintien des droits des demandeurs d'asile et des personnes qui obtiennent un statut de protection internationale en Belgique et à la qualité de la procédure d'asile belge;
- restant attentif à la transposition en droit interne de la refonte de la directive « Procédures » et ce, particulièrement en ce qui concerne la question du recours effectif et des garanties procédurales pour les demandeurs d'asile;
- défendant la prise en compte des vulnérabilités particulières des demandeurs d'asile dès le début de leur procédure d'asile et dans l'examen de leur besoin de protection internationale;
- restant attentif à la nouvelle mouture de la procédure belge de détermination du statut d'apatride;
- défendant l'accès à l'aide juridique gratuite pour les demandeurs d'asile, la qualité de cette aide et son renforcement.



La thématique « Protection » en activités

ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS

- Organisation d'une marche silencieuse et d'un rassemblement à Bruxelles dans le cadre d'un sommet européen sur les migrations, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le CNCD-11.11.11, la Ligue des droits de l'Homme, Bruxelles laïque, Médecins du Monde, Amnesty international, la FGTB, la coordination des sans-papiers, le Front d'action des migrants, 23 avril 2015.
- Sensibilisation auprès du grand public et distribution dans 41 gares belges de flyers et de crayons de couleurs, dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, 19 juin 2014.
- Participation à la marche citoyenne de solidarité avec les réfugiés soutenue par la Plateforme « Refugees Welcome » à Bruxelles, 27 septembre 2015.

INTERVENTIONS ET CONFÉRENCES

- Intervention sur l'agence Frontex dans le cadre d'une formation ITECO, 10 juillet 2015.
- Animation sur « La situation des réfugiés » auprès de la Maison des jeunes - La Cité asbl, Saint-Gilles, 10 septembre 2015.
- Séances d'information juridique sur l'asile en Belgique pour les bénévoles du Parc Maximilien, 14, 16 et 19 septembre 2015.
- « Réfugiés : les responsabilités qu'on préfère oublier », intervention sur la « gestion européenne des migrations », lors de la conférence d'ATTAC Belgique, 22 septembre 2015.
- Intervention sur la politique européenne et l'asile, lors d'un cycle d'activités sur la crise des réfugiés, organisé par la FUCID, 23 septembre 2015.
- Formation des bénévoles francophones de Vluchtelingenwerk Vlaanderen sur « La protection internationale et la procédure d'asile en Belgique », 24 septembre 2015.
- Intervention sur la politique migratoire du gouvernement belge et sur la crise de l'asile au sein de l'AG du CNAPD, 29 septembre 2015.
- Formation auprès de Vie Féminine sur les « Femmes migrantes : les parcours migratoires et les procédures de séjour et d'asile », 1er octobre 2015.
- Intervention auprès de la CNE sur « L'actualité en matière d'asile et la déconstruction des préjugés », 2 octobre 2015.

- Séance d'information et mise au point sur l'actualité en matière d'asile pour Escale du Nord, Centre culturel d'Anderlecht, 8 octobre 2015.
- Cours sur « La protection internationale et la procédure d'asile en Belgique » dans le cadre du certificat interuniversitaire en migrations, diversité ethnique et relations interculturelles, ULB-ULg, 13 octobre 2015.
- Participation à un débat organisé par la Gauche unie européenne sur la « crise » des réfugiés et la problématique migratoire européenne, 16 octobre 2015.
- Intervention sur « Les écueils de l'accueil » dans le cadre de la journée de réflexion et de débats sur « Réfugiés et migrants : comprendre pour agir » organisée par l'UCL, 26 octobre 2015.
- Formation en droit des étrangers « Les procédures d'asile et de séjour en Belgique » auprès de la juriteam de la Fédération des étudiants francophones (FEF), 27 octobre 2015.
- Intervention lors de la conférence « Crise de l'asile : lune de miel ou futur divorce ? » organisée par le CAU de l'Université de Saint-Louis, 10 novembre 2015.
- Séance d'information sur « La protection internationale et la procédure d'asile en Belgique auprès des membres d'ELSA de l'Université de Saint-Louis, 18 novembre 2015.
- Formations pour la FGTB sur « La crise des réfugiés en Europe et en Belgique », 30 novembre, 7 décembre et 14 décembre 2015.
- Formations pour la CNE sur « L'accueil des réfugiés : mise au point sur la crise de l'asile en Europe et en Belgique », 11 et 15 décembre 2015.

PUBLICATIONS

- *Des routes sûres et légales pour les Syriens en exil*, mise à jour mars 2015.
- *La réaction de l'Europe face aux tragédies en Méditerranée*, juin 2015.
- *Questions-réponses sur l'asile en Belgique à l'attention des volontaires du Parc Maximilien*, septembre 2015.
- *Accueillir les naufragés du monde*, octobre 2015.
- *Le droit d'asile des Irakiens en danger*, octobre 2015.
- *Le droit d'asile en danger*, novembre 2015.
- *L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*, décembre 2015.

Les défis de la réorganisation de l'accueil

Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile, notamment en termes de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial et de suivi de la procédure. L'année 2015 a été particulièrement marquée par la réorganisation de l'accueil et par une nouvelle forme de crise de l'accueil des demandeurs d'asile.

En 2015, l'actualité de la thématique « Accueil et aide sociale » a été chargée en raison de la « crise de l'asile ». À partir du mois d'août, cela attira toute notre attention : saturation du réseau d'accueil, camp de réfugiés au Parc Maximilien, privatisation de l'accueil, plan de répartition... Au-delà de la dénonciation des problèmes et dérives constatés en pratique, nous avons également veillé à prévenir les risques à venir (comme les non-désignations) et à saisir les opportunités qui se présentaient pour faire entendre nos revendications et promouvoir notre vision sur le sujet.

Un nouveau manque de places d'accueil

Alors que tous les pays voisins voyaient leur nombre de demandeurs d'asile augmenter, la Belgique continuait à fermer des places d'accueil en vue de faire des économies budgétaires et en espérant passer à côté de cette crise de l'asile.

Mais dès le mois de juillet, la Belgique - comme les autres pays européens - n'a pas échappé à une augmentation importante et brusque du nombre de demandes d'asile (4.621 demandes ont été enregistrées au mois d'août). Malgré l'activation rapide des 2.000 places « tampons », prévues en cas d'afflux, de nombreuses personnes ont dormi à la rue dans l'attente de pouvoir introduire leur demande d'asile et de bénéficier d'un accueil.

12.263

C'est le nombre de nouvelles places d'accueil créées en 6 mois dans le réseau belge.

Un élan de solidarité exceptionnel

Au vu de la situation catastrophique des centaines de personnes qui dormaient devant les portes de l'Office des étrangers, des citoyens se sont mobilisés dans un élan de solidarité extraordinaire pour venir en aide aux demandeurs d'asile (accueil chez l'habitant, apport de vêtements, dons financiers...). Une « plateforme citoyenne » a assuré une véritable coordination logistique d'un camp de réfugiés dans le Parc Maximilien pour faire face à cette situation humanitaire. Il a fallu plusieurs semaines avant que les autorités publiques n'assurent elles-mêmes un accueil minimal à ces personnes au sein du bâtiment WTC III et que le camp puisse être démonté. Cette crise a également nécessité d'ouvrir dans l'urgence de nouvelles places d'accueil, sans garanties de qualité (tentes dans des hangars, camping, surcapacité dans les chambres...). Néanmoins, l'ouverture de plus de 12.000 nouvelles places en 6 mois pour éviter que les demandeurs d'asile ne dorment à la rue est à saluer.

Mais l'ouverture de ces milliers de places aurait pu être évitée si le plan de répartition dans toutes les communes de Belgique, prévu dans la loi avant le début de cette nouvelle crise, avait été mis en place. Il faudra attendre la fin de l'année pour que le Conseil des ministres l'adopte enfin.

Le CIRÉ a dès le départ effectué son travail de lobbying, en dénonçant la situation inacceptable de ces demandeurs d'asile contraints de vivre dehors, abandonnés par les pouvoirs publics. De nombreuses interventions dans les médias ainsi que lors de débats et conférences publiques nous ont permis de sensibiliser la population à cette question et de déconstruire les préjugés et mauvaises informations sur l'accueil des demandeurs d'asile. Nous avons également formé de nombreux professionnels (avocats et assistants sociaux, citoyens actifs au Parc Maximilien) afin que les droits des personnes migrantes puissent être défendus au mieux au quotidien.

L'accueil par le secteur privé

À la faveur de la crise et du besoin de places supplémentaires, des marchés publics ont été publiés. Des opérateurs privés du secteur marchand se trouvent désormais également en charge d'héberger et d'accompagner les personnes qui sont en demande d'asile. Le gouvernement a donc fait le choix de faire appel au secteur privé marchand au lieu de renforcer ses institutions publiques et privées non marchandes qui ont pour mission la gestion de l'aide sociale.

Si le secteur marchand a un rôle à jouer dans des services logistiques tels que la mise à disposition de bâtiments ou de matériel de catering, il n'a selon nous pas sa place dans l'accompagnement social des demandeurs d'asile. Il est à notre sens très problématique de faire des bénéfices dans le cadre d'une activité liée aux droits sociaux de populations particulièrement précarisées.

De nouvelles pratiques d'accueil

De nombreuses mesures ont été adoptées telles que l'accueil des familles en séjour irrégulier dans les « maisons de retour » gérées par l'Office des étrangers, la création de « places de retour » pour les personnes qui tombent sous le coup du Règlement Dublin désignant un autre État responsable pour l'examen de leur demande d'asile, l'accueil de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dans des structures pour adultes...

Pour réagir à ces changements structurels et à leurs conséquences, nous avons produit diverses analyses mettant en lumière les enjeux de questions telles que la privatisation de l'accueil ou l'accueil des réfugiés par des citoyens. Nous avons également saisi et informé utilement diverses instances internationales comme le Commissaire aux droits de l'Homme au sujet des problèmes constatés par ces nouvelles pratiques et législations. Nous avons également continué à diffuser notre newsletter juridique afin d'informer et d'outiller les professionnels face à ces changements.



Et du côté de la structure d'accueil du CIRÉ ?

Pour rappel, depuis 16 ans, le CIRÉ et quatre de ses organisations membres actives dans la protection, l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile collaborent avec les autorités publiques pour accueillir les demandeurs d'asile dans des logements individuels privés.

Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant offrent un accompagnement social, juridique, médical et psychologique souple et adapté aux besoins des personnes, dans le respect de l'autonomie et la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie.

LA STRUCTURE D'ACCUEIL EN CHIFFRES

Sur les 50 nationalités différentes accueillies dans nos logements, les pays de provenance les plus représentés sont la Syrie (31%) et l'Iraq (20%). Avant le mois d'août 2015, ces nationalités étaient à peine représentées. La Guinée (12%), le Congo (7%) et la Russie (7%) restent des pays de provenance importants.

Un autre effet de l'arrivée plus nombreuse de réfugiés en Belgique est que le nombre d'entrées a fortement augmenté (643 personnes soit 6 fois plus qu'en 2014) et que plus de la moitié des personnes nous sont désignées directement le jour de leur demande d'asile (331 personnes). La mise en place du nouveau modèle d'accueil a eu pour impact que le nombre de personnes désignées dans le cadre de transferts « lieu adapté » représente 43% (contre 4% en 2014) des entrées, tandis que le nombre de personnes désignées dans le cadre des transferts « long séjour », motif principal d'entrée jusqu'en 2014, ne représentent plus que 21%.

404 personnes ont quitté la structure en 2014. 59% d'entre elles, avec un titre de séjour, ont fait l'objet d'une transition vers l'aide financière. 10% sont parties suite à une désignation en place de retour, 9% sont parties suite à une fin de leur droit d'accueil. Les autres résidents ont été transférés vers une autre structure d'accueil (principalement lié à la demande de Fedasil de diminuer l'occupation en début d'année), ou ont quitté spontanément le logement.

La structure d'accueil réorganisée

L'avenant à notre convention avec Fedasil prévoit, outre la reconversion de 175 de nos 600 places, en places « tampons »⁶, des catégories de personnes à accueillir. Parmi les 415 places opérationnelles, il s'agit de 20 places pour MENA de 17 ans et demi ayant un statut de séjour, de 55 places pour « personnes avec des besoins spécifiques » (malades, handicapés, femmes vulnérables) - qui nécessitent un encadrement plus important que la majorité des demandeurs d'asile -, d'adultes et enfants « génériques » (340 places), selon la terminologie de Fedasil, à savoir des personnes sans besoins particuliers, des membres de la famille de personnes avec des besoins spécifiques et des personnes provenant de pays avec un haut taux de reconnaissance.

Libérer des places pour accueillir d'autres publics

Dans un premier temps, nous avons dû faire diminuer l'occupation qui était trop élevée par rapport à la capacité opérationnelle établie par le nouvel avenant (415 places). Afin de libérer des places pour les nouvelles catégories de personnes à accueillir, il a fallu accélérer les sorties des personnes avec un statut de séjour et limiter les entrées de publics « génériques ».

Fin janvier, nous avons pu remettre des places à disposition du réseau accueil. Grâce à notre travail de labélisation effectué en 2014, nous avons pu proposer nos places en indiquant les spécificités de chacune à Fedasil, et ainsi proposer un certain nombre d'entre elles comme « places spécifiques » pour des personnes avec des problèmes de santé, des femmes vulnérables et des MENA.

L'accueil des personnes malades et des femmes vulnérables

Bien que les personnes avec des problématiques médicales et les femmes vulnérables ne soient pas des publics nouveaux pour nous, nous avons dû nous habituer à la logique de catégorisation qu'impose le nouvel avenant. Pour chacun de ses publics, Fedasil a établi un nombre de places à réserver, des normes d'infrastructure et d'encadrement à respecter et un tarif différencié.

Les personnes à profil médical déjà accueillies au sein de la structure d'accueil ont été identifiées en fonction des critères établis par Fedasil, permettant de définir le nombre de places que nous devions encore réserver pour ce public-là. En collaboration avec la cellule médicale de Fedasil, nous avons retravaillé les procédures de transfert. Il s'agissait principalement d'améliorer la communication des dossiers médicaux et de s'assurer que l'offre corresponde au mieux aux besoins des personnes à accueillir. Afin de faciliter tout ce processus, nous avons aussi engagé un médecin référent. En plus de garantir un bon « matching » entre l'offre et la demande, il s'assure de la continuité des soins.

Dans cette même logique, des normes d'accompagnement pour le projet d'accueil de Louvranges ont été formalisées, permettant non seulement de définir l'encadrement à prévoir pour les femmes vulnérables, mais aussi de mieux faire connaître au réseau l'accueil spécialisé proposé à celles-ci.

Un nouveau public : les MENA

L'accueil des MENA était un nouveau défi pour la structure d'accueil. L'avenant prévoit 20 places pour des MENA de 17 ans et demi avec un statut de séjour. Durant l'accueil, ils sont préparés à la vie en autonomie et à la transition vers l'aide financière. Bien que nous ayons commencé à proposer les premières places MENA à la fin du mois de janvier et que nos équipes étaient prêtes, il a fallu attendre jusqu'au mois d'août pour accueillir les premiers MENA, le temps que Fedasil établisse des normes pour leur accueil en logement individuel, visite les logements et élabore des instructions organisant les transferts d'une structure collective vers une structure d'accueil individuel⁷.

6 Les places « tampons » ne sont pas utilisées mais doivent pouvoir être rapidement mises à disposition en cas de saturation du réseau contre un « droit de réservation » payé par Fedasil.

7 Instruction du 23/07/2015 relative à la désignation d'une place d'accueil individuelle pour les MENA autorisés au séjour de plus de trois mois qui séjournent en centre collectif afin de faciliter la transition vers les CPAS.

Évolution et adaptation

La structure d'accueil a activé ses 175 places « tampons » fin juillet. Elles étaient toutes opérationnelles en deux semaines. Vu l'augmentation continue du nombre de demandeurs d'asile à accueillir et le manque de places dans le réseau, les partenaires du CIRÉ sont allés à la recherche active de nouveaux logements leur permettant de proposer 120 places supplémentaires à la fin de l'année 2015, amenant la capacité d'accueil du CIRÉ à 720 places.

Pour limiter la perte de places lors de l'organisation de transferts, Fedasil a commencé à appliquer des règles de plus en plus strictes, jusqu'à abolir totalement, à quelques exceptions près, la possibilité aux demandeurs d'asile accueillis en centres communautaires de demander un transfert vers des structures d'accueil individuel. Dès l'activation de nos places « tampons », Fedasil nous a demandé d'accueillir les demandeurs d'asile directement dans nos logements, le jour même de leur demande d'asile. Sachant que, depuis l'application du modèle d'accueil en étapes⁸ en 2007, nous accueillions principalement des personnes provenant de centres, accueillir en très peu de temps un grand nombre de demandeurs d'asile directement dans nos logements répartis sur tout le territoire belge nous a demandé une adaptation importante au niveau organisationnel en plus de la disponibilité et de la flexibilité de tous nos collaborateurs.

Une solidarité et un engagement citoyen

Les équipes de la structure d'accueil ont été renforcées, mais nous avons aussi pu compter sur de nombreux bénévoles qui se sont manifestés pour donner un coup de main, en proposant des cours de français, une aide à la recherche de logement, pour accompagner des résidents à des activités... Toutes ces activités ont été fort appréciées parce qu'elles permettent en partie de soulager les équipes, mais surtout parce qu'elles signifient un réel soutien aux résidents.

Perspectives pour 2016

En 2016, nous poursuivrons nos actions de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'accueil (privatisation, qualité de l'accueil...) ainsi que le développement de formations à destination du public étranger directement et des professionnels. Au lieu de simplement diffuser de l'information, nous concentrerons nos actions juridiques sur des recours et la production de rapports visant diverses instances officielles, tant nationales qu'internationales.

Nous resterons vigilants à propos des conditions d'accueil des demandeurs d'asile surtout face aux nombres croissants de nouveaux opérateurs, en plaidant pour un retour aux normes de qualité prévues dans la loi.

La structure d'accueil continuera à augmenter progressivement sa capacité d'accueil, le temps que la crise de l'accueil durera, en tenant compte de l'expérience de la crise précédente c'est-à-dire en prévoyant une stratégie de diminution en cas de baisse des demandes d'asile.

La structure d'accueil continuera à élargir son offre de places adaptées pour des publics avec des besoins spécifiques, particulièrement pour les MENA et les personnes avec des problèmes médicaux, en repensant son modèle d'accueil pour répondre au mieux aux besoins de ces publics.

Grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin, nous pourrions renforcer le travail avec les bénévoles. Il est prévu d'engager un responsable « bénévolat » qui sera entre autres en charge de faciliter les échanges entre les bénévoles et les associations membres du CIRÉ et de développer des activités de parrainage.

Un tout autre défi sera l'intégration de notre structure d'accueil dans le projet d'informatisation « Matchit » de Fedasil, une base de données commune à l'ensemble du réseau d'accueil.



8 Ce modèle d'accueil prévu dans la loi « accueil » prévoit que les demandeurs d'asile sont d'abord accueillis dans un centre et peuvent demander un transfert vers un logement individuel après un séjour de quatre mois dans le centre.



L'accueil des demandeurs d'asile en activités

ANIMATIONS ET INTERVENTIONS

- Journée de formation pour les travailleurs sociaux sur la traite des êtres humains et les violences intraconjugales en collaboration avec PAG ASA et le Centre de prévention des violences conjugales, 29 janvier 2015.
- Groupe de travail sur l'accompagnement des femmes au sein de la structure d'accueil, 29 janvier, 27 février, 19 mars, 9 juin 2015.
- Conférence à la Plateforme Mineurs en exil sur le cadre légal concernant le retour et le séjour irrégulier, 3 février 2015.
- Conférence « L'aide sociale médicale des citoyens de l'Union européenne », dans le cadre des ateliers des droits sociaux, 19 février 2015.
- Journée d'introduction pour nouveaux travailleurs sociaux, 23 mars, 29 septembre, 23 mars, 29 septembre 2015 et 14 décembre 2015.
- Conférence sur le droit des réfugiés pour les étudiants des deux hautes écoles, 10 février 2015.
- Inter-visions avec les travailleurs sociaux de Caritas international sur le suivi et l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile de la structure d'accueil, 13 février, 25 février et 27 mars 2015.
- Formation sur le droit à l'aide sociale pour les étrangers dans le cadre du programme de formation du printemps 2015 de l'Académie du Droit, 12 mai.
- Formation pour le bureau d'aide juridique (BAJ) sur le trajet retour des demandeurs d'asile, 5 et 9 octobre 2015.
- Formation sur le droit à l'asile dans le cadre d'une journée d'information organisée par le Centre Régional d'Intégration de la province du Luxembourg (CRILUX), 22 septembre et 23 octobre 2015.
- Cours magistral « Introduction à l'interprétation et la médiation des services publics » à l'université de Mons, 10 novembre 2015.
- Formation à la prévention et l'accompagnement des violences conjugales pour les travailleurs sociaux de la structure d'accueil en collaboration avec le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) asbl, 8 décembre 2015.

PUBLICATIONS

- *Refonte de la Directive européenne relative à l'accueil des demandeurs d'asile*, juin 2015.
- *Contribution du CIRÉ à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme*, juin 2015.
- *Accueillir une personne réfugiée chez soi*, octobre 2015.
- *Le droit à l'aide sociale des étrangers*, novembre 2015.
- *La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile*, décembre 2015.
- Publication et diffusion de trois newsletters juridique et d'une newsletter juridique flash.
- Rédaction de sept fiches pratiques sur l'accueil des demandeurs d'asile.

L'intégration et l'accueil des primo-arrivants au cœur des débats

Suivre l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants et de cohésion sociale, actualiser le contenu des cahiers *Vivre en Belgique* et participer activement à différentes plateformes associatives ont été les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » au cours de cette année.

En 2015, le changement d'expert politique en charge de cette thématique a été l'occasion pour le CIRÉ de mener une réflexion globale sur le processus d'intégration des nouveaux arrivants et la manière dont il y contribue. L'objectif est de participer à la mise en place, au renfort ou à la transformation de politiques destinées à soutenir l'intégration, que ce soit au niveau des politiques d'accueil des primo-arrivants, de logement, d'apprentissage de la langue ou de travail, formation et équivalence des diplômes. Et ce, par les outils et services qu'il met à disposition du public⁹ ou par des actions et plateformes à la mise en place desquelles il contribue.

Accueil des primo-arrivants : des politiques qui se concrétisent...

Cette année a vu les politiques d'« accueil des primo-arrivants » se concrétiser dans le paysage institutionnel francophone. C'est sans conteste la crise migratoire à laquelle la Belgique est confrontée qui a précipité les décisions et la mise en place des nouveaux dispositifs. Ainsi, après l'adoption d'arrêtés d'application en mars, le collège de la Commission communautaire française (COCOF) décide, en septembre, d'ouvrir deux bureaux d'accueil (BAPA) à Bruxelles pouvant accueillir chacun 2.000 personnes. Ceux-ci doivent être créés de toute pièce¹⁰. Via asbl devrait voir le jour au premier trimestre 2016 tandis que l'évolution de la création du Bapa Bxl est assez peu connue. Et déjà, les débats sur l'obligation du parcours - coulée dans l'accord de gouvernement - sont omniprésents dans les commissions parlementaires bruxelloises.

Ainsi, tandis que les opérateurs s'attellent à la mise en place des bureaux, la Commission communautaire commune (CO-COM), seule institution à disposer directement des compétences à l'égard des personnes (et donc des politiques d'aide sociale), traite de la dimension obligatoire du dispositif (pour tout ou partie) et du cadre matériel de celui-ci (étapes,

procédures, public visé, délivrance des certificats...)¹¹. Elle devra fixer le tout dans une ordonnance cadre pour tenter d'harmoniser une politique qui relève de deux entités distinctes : la COCOF et la Vlaamse Gemeenschap (qui agréé et finance le bureau d'accueil néerlandophone BON depuis 10 ans). Affaire à suivre...

En octobre, le gouvernement wallon vote en première lecture un avant-projet de révision du décret visant à élargir l'obligation du parcours. Son intention est de passer du régime du parcours d'accueil (voté en fin de législature précédente) au régime d'un véritable parcours d'intégration. Fin février 2016, le gouvernement wallon adopte le parcours d'intégration obligatoire : celui-ci consiste d'office en un suivi individualisé et des cours de citoyenneté pour tous les primo-arrivants. La formation à la langue française et l'insertion socio-professionnelle sont intégrées à la convention d'accueil en fonction de l'analyse des besoins. Une modification majeure du texte déposé en 3ème lecture concerne le retrait de la possibilité de la prise en compte du suivi du parcours par les CPAS et les communes dans leur suivi social, dimension fortement décriée par les syndicats et le secteur associatif wallon ainsi que par certains membres du gouvernement wallon.

LA CITATION

”

« Les réalités brutales à la une de l'actualité montrent que l'accueil des primo-arrivants est capital pour le bon fonctionnement d'une région. La préservation de notre vivre-ensemble doit passer par la réalisation de projets en faveur de la cohésion sociale ».

Rudy Vervoort, ministre de la Commission communautaire française en charge de la Cohésion sociale et Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale¹.

1 Communiqué de presse du 10 septembre 2015 : <http://rudivervoort.be/MP/blog/2015/09/10/>

9 Voir les actions des services en matière d'intégration (services « Logement », « École » et « Travail, équivalences et formations »).

10 Alors que Convivial, opérateur bien installé dans le paysage bruxellois et avec une expérience de longue date en matière d'intégration des réfugiés, aurait pu ouvrir beaucoup plus vite si sa candidature avait été retenue...

11 Déclaration de politique générale de la Commission communautaire commune, 22 octobre 2015, p. 23.

Mise en œuvre des parcours d'accueil : un véritable enjeu

C'est de toute évidence le suivi des politiques et des parcours d'accueil pour primo-arrivants qui a marqué l'activité du CIRÉ en matière d'intégration au deuxième semestre. Nous avons été attentifs à l'évolution de la question, tant en Wallonie qu'à Bruxelles et avons pris position sur la question à différentes reprises, par voie de presse ou d'analyses¹².

Mais le plus important reste à venir... Tout l'enjeu réside dans la façon dont les dispositifs seront mis en œuvre. Pour le CIRÉ, le dispositif doit être positif, respectueux et émancipateur. Et il faudra s'assurer que ce soit bien dans cet esprit que la politique d'accueil sera mise en œuvre. Pour ce faire, nous avons constitué, avec Lire et Écrire et les mouvements ouvriers porteurs (CSC et FGTB) une plateforme de vigilance sur la politique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles¹³. Celle-ci se fixe comme points d'attention politique de veiller aux potentielles dérives du dispositif sous la pression de l'actualité dans les travers de l'état social actif (conditionnalité des aides sociales, sanctions, traçabilité), au resserrement possible du dispositif pour certaines catégories de primo-arrivants, et à la problématique de l'obligation. Au niveau opérationnel, elle sera notamment attentive aux modalités de coordination, à la centralisation et à la rationalisation des offres de formation ainsi qu'aux modalités de pilotage du dispositif.

LES CHIFFRES À BRUXELLES

4.000 : nombre de primo-arrivants qui seront accueillis par les deux BAPA du côté francophone.

3.000 + 2.400 : nombre de primo-arrivants actuellement accueillis par BON et places en projet d'ouverture du côté flamand.

15.000 à 20.000 : nombre de primo-arrivants potentiellement soumis à l'obligation de suivre le parcours d'accueil.

Site Vivre en Belgique : au goût du jour !

Le site www.vivreenbelgique.be héberge douze « cahiers de matières », réunissant un ensemble d'informations susceptibles d'être utiles aux primo-arrivants (par le biais des formateurs) pour leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement de leur nouvelle société d'accueil. Dans le contexte actuel de la création des bureaux d'accueil pour primo-arrivants, de la mise en place du parcours d'accueil à Bruxelles et particulièrement vu l'offre grandissante d'ateliers d'initiation à la citoyenneté (par différents acteurs associatifs ou publics), une actualisation de l'information

était de mise. Étant donné qu'une grande partie de cette information était totalement obsolète¹⁴, la mise à jour, qui a débuté fin 2015, constitue un travail considérable. Un travail rendu possible grâce, notamment, au soutien financier de la COCOF et au concours de personnes ressources extérieures pour certains chapitres qui sortent des compétences du CIRÉ.

Perspectives pour 2016

Le CIRÉ continuera à suivre les politiques d'accueil et d'intégration pour primo-arrivants au niveau wallon et bruxellois. Il portera une attention particulière à la dimension obligatoire du parcours d'accueil et à ses implications pour les bénéficiaires. À Bruxelles particulièrement, il participera activement à la plateforme de vigilance sur l'accueil des primo-arrivants et à la réflexion méthodologique sur le contenu et les outils utilisés dans le cadre des ateliers citoyens. La mise à jour du site www.vivreenbelgique.be sera finalisée.

Il poursuivra sa contribution au renfort ou à la transformation des politiques destinées à soutenir l'intégration des nouveaux arrivants, et particulièrement celle des réfugiés qui quitteront en grand nombre la phase d'accueil : par la réflexion et les propositions, ainsi que par la mise en perspective des outils et services qu'il met à disposition du public et par les plateformes thématiques auxquelles il participe.

SHARE, FORUM DES MIGRANTS : 2015, UNE ANNÉE CHARNIÈRE...

Depuis 2011, le projet Share vise à renforcer la participation des « migrants » comme acteurs dans les débats et les politiques migratoires les concernant, à améliorer la connaissance qu'ont les acteurs sociaux, institutionnels et politiques du rôle et du travail des associations de migrants en Belgique et à créer des synergies et des opportunités de partenariats et de collaborations entre les associations de migrants et d'autres acteurs de la société. Le CIRÉ s'est fixé comme objectif d'accompagner la structuration du forum Share pour qu'il devienne un interlocuteur ayant une parole autonome et en ce sens, assure depuis deux ans un rôle de « compagnon de route ». En 2015, le CIRÉ et les autres membres fondateurs de l'association ont finalisé la réflexion et le travail entamé en 2014 sur la raison d'être de Share, l'évaluation de son fonctionnement et les perspectives, par l'approbation de textes fondateurs et de statuts lui permettant de se constituer en asbl en juin, dernière étape du processus devant mener à une parole autonome des migrants et que le CIRÉ continuera à accompagner en 2016.

12 Consultables sur le site internet du CIRÉ : www.cire.be

13 Le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) est consulté, en sa qualité d'expert, sur les aspects techniques et administratifs relatifs à la mise en place du dispositif, et ce sans engager sa responsabilité sur les positions que la plateforme adoptera.

14 Suite notamment aux nombreuses modifications constitutionnelles et institutionnelles liées à la mise en œuvre du deuxième volet de la sixième réforme de l'État belge, et aux modifications législatives et mesures appliquées par les nouveaux gouvernements fédéral et fédérés.

PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS : ON CONTINUE !

Au premier trimestre, nous avons débattu de l'avenir de la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations au regard de deux éléments principaux : la reprise des activités du MRAX dont c'est la mission principale et la fin du financement de la plateforme. Lors de la plénière fin avril, les associations du secteur de l'antiracisme et de l'éducation permanente concernées ont décidé de poursuivre la plateforme, convaincues de sa plus-value vu l'hétérogénéité de ses membres (dont les associations de migrants) et sa dynamique (espace de forum qui (ré)concilie les diverses composantes du mouvement anti-raciste). Elles ont adopté le cadre de référence et confirmé sa configuration en « réseau », mis en place un comité de pilotage constitué d'une quinzaine d'associations (dont le CIRÉ), chargé d'élaborer un plan d'actions en vue d'obtenir des financements structurels auprès du Cabinet de l'égalité des chances, qui n'a pas retenu la demande. Les membres de la plateforme mèneront néanmoins une campagne sur l'assignation identitaire et les risques qu'elle comporte, qu'ils présenteront publiquement le 21 mars 2016, journée internationale de lutte contre le racisme, et qu'elle devrait mener en 2016-2017. Le reste, l'avenir le dira...

FAMILLES EN ERRANCE DITES ROMS : À QUAND UNE SOLUTION STRUCTURELLE ?

Le CIRÉ a poursuivi sa mobilisation sur la problématique des familles en errance dites roms par le suivi du projet-pilote mis en place par la commune d'Ixelles (qui vise à accueillir deux familles par le biais d'un accompagnement rapproché) et par la coordination de la plateforme associative, qui s'est réunie cinq fois en 2015.

Suivant la situation des familles sur le terrain, la plateforme « Familles en errance dites roms » interpelle les autorités bruxelloises pour demander des solutions de prise en charge durables pour celles-ci. Les principes de base sont la stabilisation des familles dans un lieu sûr pendant un temps suffisamment long et un suivi social rapproché (recherche d'emploi, scolarisation, formations) pour leur permettre de s'insérer dans la société.

La plateforme a tenté de mobiliser la taskforce régionale - approuvée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fin novembre 2013 et reprise dans l'accord de gouvernement - afin que les différents acteurs se mettent autour de la table pour mettre en œuvre ces solutions durables. Elle a ainsi poussé la Région de Bruxelles-Capitale à organiser une deuxième rencontre, qui a eu lieu en mars, avec l'ensemble des autorités communales, et à laquelle le CIRÉ a participé. Mais cette rencontre n'a pas été suivie d'effets, pour des raisons budgétaires notamment. Malgré l'interpellation répétée du Ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale Rudy Vervoort, par le biais de courriers et de communiqués de presse, afin qu'il prenne à bras le corps cette problématique, seules des solutions d'urgence (quand des familles se retrouvent à la rue) sont adoptées à l'heure actuelle. Mais les membres de la plateforme ne se découragent pas: rendez-vous devrait être fixé avec le Cabinet de Rudy Vervoort début 2016. La mobilisation continue...



La thématique « Intégration » en activités

ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS

- Présentation publique du rapport « Y a-t-il une « question rom » en Belgique ? », 18 mars 2015.
- Participation au comité d'évaluation du projet-pilote d'accompagnement de deux familles en errance de la commune d'Ixelles : 16 mars, 3 septembre et 22 octobre 2015.
- Plénières de la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations, 30 avril et 17 décembre 2015.
- Table ronde « La migration des Roms en question », Centre Omar Kayam, Cycle « Roms, Tsiganes, Manouches, Gens du voyage... Regards croisés, entre différence et proximité », 6 mai 2015.
- Intervention après le film « Jenica and Perla » projeté dans le cadre du « One world Festival », 10 mai 2015.
- Assemblée générale constitutive de Share (dont le CIRÉ est membre fondateur), 9 juin 2015.
- Rencontre du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe sur les familles en errance dites roms à Bruxelles, 14 septembre 2015.

PUBLICATIONS

- *Processus d'adaptation des migrants à la société d'installation : quels enjeux ?*, juillet 2015.
- *L'accompagnement des réfugiés mis à mal*, novembre 2015.
- *Processus d'intégration des nouveaux arrivants: comment "faire société ?"*, décembre 2015.
- « Primo-arrivants bruxellois : deux parcours pour une même intégration ? », numéro 106 de *L'insertion*, périodique de la FEBISP, décembre 2015.
- *Accueil des primo-arrivants à Bruxelles et en Wallonie: vous avez dit obligation ?*, décembre 2015.

BUREAU D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS : UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL ET PARTAGE D'INFORMATIONS

Le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) a été créé par le CIRÉ en partenariat avec la commune d'Ixelles et a fonctionné comme projet-pilote entre 2011 et 2015. Notre objectif a été de répondre aux besoins de ressortissants des pays tiers à l'Union européenne en termes d'information et de les accompagner dans leur intégration. Nous avons organisé des entretiens individuels et des ateliers de citoyenneté. La priorité a été le partage d'informations nécessaires à l'accès aux droits sociaux et économiques des primo-arrivants.

Afin d'assurer une continuité de nos actions, nous avons préparé, au cours de l'année 2015, un nouveau projet, les « Ateliers citoyens », avec l'appui du Fonds asile, migration et intégration (AMIF) et du Programme de cohésion sociale régionale 2016-2020.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés, d'une part, sur notre projet Arcada centré sur la construction d'un projet personnel du participant et, d'autre part, sur les ateliers de citoyenneté du BAPA, davantage centrés sur le partage d'informations. Notre méthode équilibre les espaces de développement du groupe, les espaces d'information et de mise en réseau.

Les Ateliers citoyens incluent donc

- une réflexion sur les questions d'identité, les stéréotypes, les préjugés ;
- une occasion de rencontrer l'autre, d'échanger et de dialoguer ;
- l'histoire, la géographie, les institutions de Belgique ;
- des clés pour comprendre le marché de l'emploi ;
- l'élaboration d'un projet professionnel à partir d'une réflexion sur les compétences de chacun ;
- le partage d'outils de planification pour ce projet professionnel.

Une rencontre individuelle sur le projet de chaque participant clôture le processus.

Nous avons expérimenté cette nouvelle méthode dans deux ateliers citoyens en 2015. Nous avons reçu des évaluations très positives et observé un taux de participation élevé et constant.

Cette expérience nous pousse à poursuivre dans cette direction. Les Ateliers citoyens commenceront au mois d'avril 2016, les lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 16h. Nous avons prévu deux types d'ateliers : une version courte de 10 jours et une version plus longue de 16 jours, en incluant deux journées de suivi individuel.



Assurer l'accès de tous à un logement décent

Face à l'exclusion croissante des personnes d'origine étrangère du marché du logement, le service « Logement » du CIRÉ œuvre pour le développement de solutions innovantes afin de leur permettre l'accès à un logement décent. Il le fait, d'une part, via des projets d'aide à l'acquisition et, d'autre part, via l'octroi de prêts pour la constitution d'une garantie locative.

Les projets de soutien à l'acquisition

Les Groupes d'épargne collective et solidaire

Les Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS) ont continué à se développer et à porter leurs fruits. Les différentes évaluations nous montrent à quel point ces projets collectifs ont également un impact au niveau de l'émancipation des familles (des participants (re)trouvent un emploi, sortent de l'isolement, prennent la parole en public...), et ce essentiellement grâce à la formation et au tissage de liens entre les participants.

La Coordination des Groupes d'épargne collective et solidaire

Le développement de la Coordination des GECS a permis, en outre, d'aller plus loin dans la méthodologie des GECS en visant une plus grande harmonie des pratiques entre les différents porteurs de GECS. Sur le volet pédagogique et méthodologique, nous avons proposé un nouveau programme de formations en mettant davantage l'accent sur l'échange de pratiques, à leur demande. Nous avons également continué à agrémenter le site de partage d'outils pédagogiques en ligne. Sur le volet institutionnel, nous suivons l'évolution des groupes et tentons d'améliorer en permanence nos articulations avec les institutions de crédit social.

Notre philosophie de travail étant basée sur la participation des ménages à plus faibles revenus, nous avons cherché des pistes pour pouvoir garantir au maximum la réussite des projets d'achats de notre public.

Le Projet d'épargne probatoire (PEPS)

Nous avons constaté que bon nombre de ménages en attente pour participer à un GECS n'étaient pas dans les conditions optimales pour devenir propriétaires. Nous avons agi en conséquence et avons encouragé les personnes à participer à ce projet : constituer une épargne individuelle permettant aux familles de vérifier si elles en sont capables ou non, avec leur situation financière (revenus, dépenses, dettes...), de payer un remboursement de prêt hypothécaire ainsi que les autres frais liés à la propriété.

Depuis le lancement du Projet d'épargne probatoire (PEPS) fin 2014, environ 50% des ménages rencontrés se sont affiliés au projet et ont commencé l'épargne proposée chez Crédal (Coopérative de crédit alternatif).

Un tel projet permet d'évaluer la capacité des futurs membres des GECS à devenir propriétaires et de mieux les préparer à l'acquisition.

76

C'est le nombre d'entretiens réalisés dans le cadre du Projet d'épargne probatoire et solidaire (PEPS) en 2015.

Projet pilote d'achat collectif

Nous avons voulu réessayer une formule déjà testée à deux reprises au sein des GECS, dont une avec succès. Nous nous sommes investis dans le lancement d'un projet pilote d'achat collectif. Une sorte de laboratoire nous permettant de tester la formule et de nous outiller pour pouvoir l'appliquer plus régulièrement au sein de nos projets d'épargne collective. Les premières démarches ont été lancées avec une maison divisée en quatre appartements à Molenbeek et nous espérons concrétiser l'opération en 2016.

LE FAIT

Suite à un travail intense d'analyse des projets d'architecture mené avec les familles d'« Arc-en-Ciel », le « lauréat » élu par les futurs habitants a été le projet retenu par le Fonds du Logement - maître d'ouvrage du projet - au plus grand bonheur des familles, futures résidentes du 16, rue Vandenpeereboom.

Les Community land trust (CLT)

Nous avons investi massivement dans les projets Community land trust, le CIRÉ ayant pris en charge un deuxième groupe-projet. Nous avons contribué au développement des CLT, par différents biais:

La co-coordination du groupe-projet « Arc-en-Ciel »

Le CIRÉ a joué un rôle important en tant que co-coordonnateur, contribué au bon déroulement du projet et au développement d'une méthodologie pour l'analyse des projets architecturaux. Nous avons aussi été actifs dans les groupes de travail « vivre ensemble – copropriété » et « quartier » et avons investi beaucoup dans l'organisation d'une fête ouverte au quartier sur le terrain à bâtir.

L'accompagnement du groupe-projet « Lumière du Nord »

Un nouveau projet dans le cadre du contrat de quartier Masui : un immeuble d'une quinzaine de logements dont deux qui accueilleront des personnes âgées en partenariat avec l'asbl EVA qui œuvre dans l'habitat inter-générationnel. Tout au long de l'année 2015, le CIRÉ a collaboré avec le Community land trust Bruxelles (CLTB) au lancement de ce projet : appel à candidats, enquêtes sociales, accompagnement des familles au Fonds du logement pour l'obtention d'une simulation de prêt hypothécaire, analyse de la faisabilité des candidatures, etc. Quatre ateliers d'architecture et une visite d'un immeuble exemplaire ont été organisés avec elles afin de préparer un cahier de recommandations pour le Fonds du logement (futur maître d'ouvrage). Un premier groupe de neuf familles a démarré une épargne collective chez Crédal. Un nouvel appel à candidatures est lancé depuis fin novembre 2015 pour compléter le groupe.

Engagement dans les instances du CLT

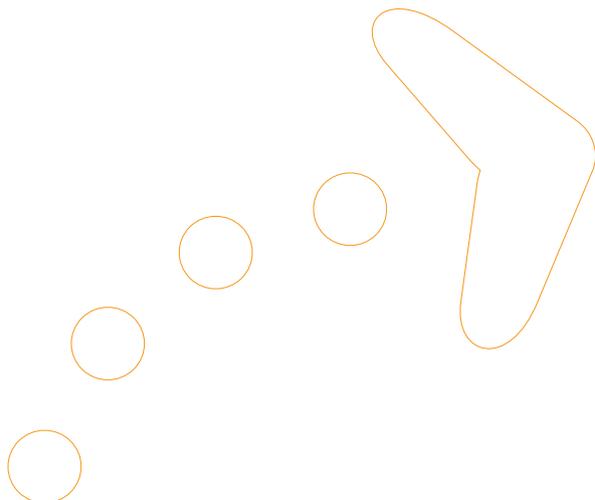
Pour rappel, le CLTB est composé d'une asbl qui gère les projets et la vie du CLTB et d'une Fondation, propriétaire du sol et/ou des bâtiments acquis. Le CIRÉ est actuellement membre du Conseil d'administration de la Fondation. Depuis 2013 et jusque début 2015, le CIRÉ assurait la Présidence de l'asbl. Nous avons également continué à soutenir le CLT dans son travail d'information et de sensibilisation à destination de familles intéressées, notamment lors des séances d'inscription.

Le CIRÉ est également membre de l'asbl plateforme CLT Wallonie.

LA CITATION

« Pendant les Assemblées générales, j'ai appris aussi des autres personnes, leurs idées... Parce que quand on est là, chacun dit ce qu'il pense. Et on s'écoute aussi. Les autres, ils apprennent et toi tu apprends aussi des autres qui font partie de notre futur... ».

Une famille membre du projet « Arc-en-Ciel », été 2015



L'octroi de prêts pour les garanties locatives

Le Fonds de garanties locatives du CIRÉ a permis cette année à 38 ménages (28 isolés et 10 familles) de louer un logement grâce à un prêt pour la constitution de la garantie locative, dont 27 à Bruxelles, 7 à Liège ou environs, et 4 en Flandre. La plupart des prêts ont été octroyés via Convivial et Caritas international Liège.

Vu l'actualité, les demandes se sont accélérées au dernier semestre : nous avons fait des prêts pour un total de 40.130 euros.

Le taux de remboursement reste élevé grâce au suivi des dossiers par les différentes associations.

Les familles reçoivent des informations sur la location et, selon le cas, sur les projets du service « Logement » et du CIRÉ en général.

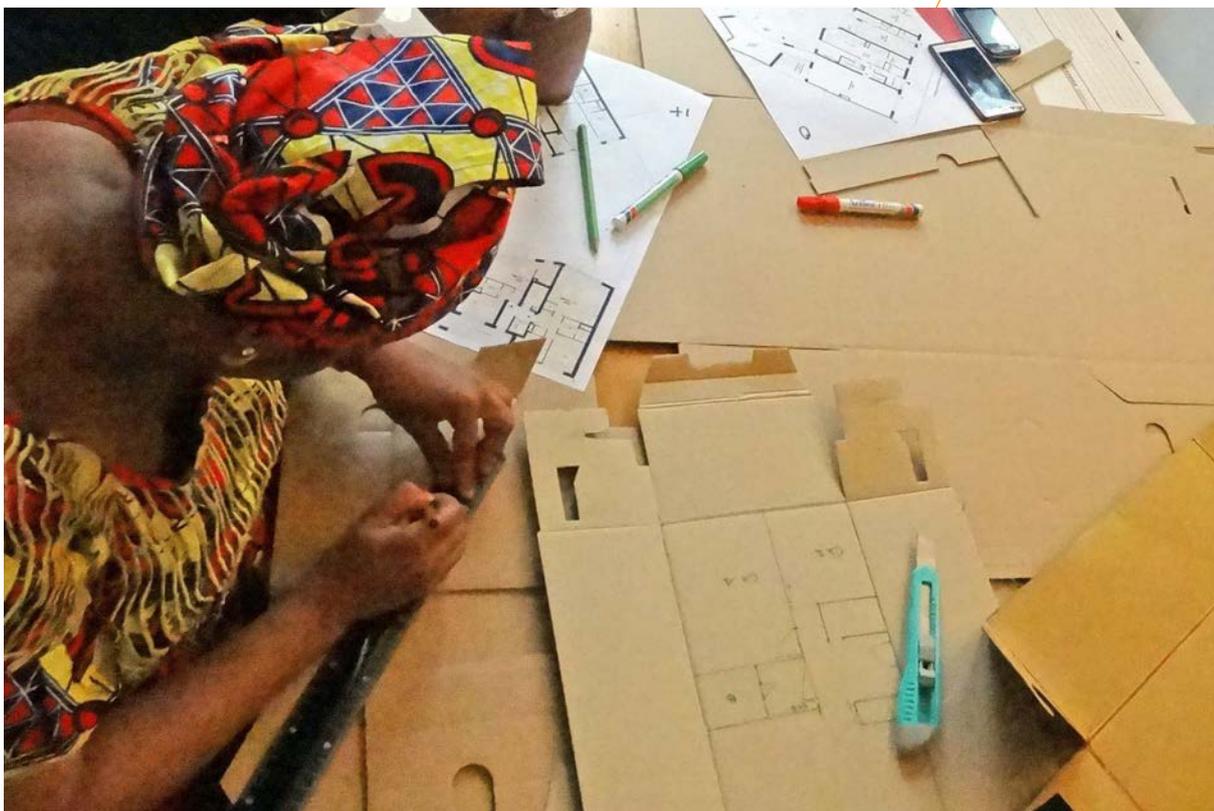
Porter nos revendications en matière de droit au logement

Depuis plusieurs années, le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), et depuis 5 ans de son Conseil d'administration. Cette plateforme lutte pour un logement décent et abordable pour les familles à faibles revenus.

Perspectives pour 2016

En 2016, nous nous attacherons à :

- poursuivre notre accompagnement aux GECS et améliorer constamment la méthodologie via la coordination;
- investir dans la mise sur pied d'achats collectifs ;
- mener une réflexion sur le lancement d'une campagne de « vendeurs solidaires » ;
- mener une réflexion sur la création d'un projet autonome à partir des participants réguliers du PEPS;
- poursuivre le travail et la formation en matière de copropriété afin de pouvoir collaborer à sa mise en place dans les nouveaux projets;
- poursuivre notre engagement auprès du CLT, tant au sein des groupes-projets qu'au niveau institutionnel;
- poursuivre, notamment via notre investissement au sein du RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement;
- apporter notre aide aux familles via notre Fonds de garanties locatives.



Le service « Logement » en activités

ACTIONS

- Accompagnement de 7 groupes d'épargne, participation à la préparation de 3 autres et suivi de familles dans ces groupes.
- Animation de la coordination des groupes d'épargne et mise en place de formations mensuelles.
- Participation au pilotage et aux activités du Community land trust Bruxelles.
- Co-coordination du projet CLT « Arc-en-Ciel ».
- Accompagnement du projet CLT « Lumière du Nord ».
- Réalisation de 76 entretiens dans le cadre du PEPS et suivi de l'épargne de ses membres.
- Début d'un projet d'achat collectif à Molenbeek.
- Réalisation d'une évaluation du soutien méthodologique apporté par le CIRÉ auprès des GECS.
- Octroi de 38 prêts pour les garanties locatives.

PUBLICATIONS

- *L'acquisition, étapes et informations*, mise à jour et re-édition du cahier pédagogique, novembre 2015.
- *Le Projet d'épargne probatoire et solidaire*, décembre 2015.

L'école, à l'aube du premier parcours d'intégration bruxellois

En complémentarité avec les acteurs du réseau Français langue étrangère (FLE) de Bruxelles, l'école du CIRÉ apporte un premier bagage de français ainsi que l'accès à des informations pertinentes pour vivre en Belgique à des adultes scolarisés d'origine étrangère, en situation de précarité, dont le projet de vie exige l'apprentissage du français.

En août 2014, l'équipe de l'école et la direction du CIRÉ ont travaillé sur la stratégie de l'école, sa raison d'être, ses objectifs, ses perspectives et les activités qu'elle doit réaliser pour y parvenir. Le travail accompli en 2015 s'est appuyé sur cette vision stratégique.

Une coordination à partir du terrain

À Bruxelles, l'offre de cours de FLE provient soit des opérateurs d'insertion socio-professionnelle, soit de promotion sociale et de cohésion sociale dont le CIRÉ fait partie. Chaque opérateur a ses propres dates et modalités d'inscriptions, ses requis en termes de statut de séjour et une nomenclature de cours différente. La coordination de cette offre est donc un vaste agenda non exempt de défis.

Soucieux de réduire les difficultés pour les usagers, nous participons depuis plus de trois ans à deux réseaux d'opérateurs FLE¹⁵. Nous pouvons ainsi compter sur des outils communs indiquant l'offre de chaque opérateur et la quantité de places disponibles, ce qui nous permet de faciliter la réorientation des apprenants. Nos partenaires du réseau Bruxelles-Senne¹⁶ sont, entre autres, Bruxelles laïque, FORMOSA et le Centre social du Béguinage. Nos partenaires du réseau Sud-Est¹⁷ sont, entre autres, le Babbelkot, le Maître Mot et la Maison couleur femme de Vie féminine.

Opérateur linguistique du parcours d'intégration bruxellois ?

L'année 2015 a vu enfin naître deux projets de Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) à Schaerbeek et Molenbeek, suivis par un premier appel d'offre pour le conventionnement d'opérateurs linguistiques.

¹⁵ Réseaux Senne et Sud-Est FLE à Bruxelles.

¹⁶ Avec lesquels nous avons également organisé une matinée d'information sur les différents statuts de séjour pour les formatrices.

¹⁷ Avec le Maître Mot, nous avons organisé trois réunions, dont la première au CIRÉ avec la présence de sept associations.

Malgré une formule de financement inconfortable, nous avons décidé de présenter une première demande de subventionnement à la Commission communautaire française (COCOF) pour nous impliquer dans cette nouvelle étape. Ce sera le BAPA qui réalisera les tests de positionnement et qui constituera les groupes d'apprenants, ce qui présente donc des défis opérationnels importants. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous ignorons encore si notre projet sera retenu.

L'usage des tests de positionnement à l'école

Après une réflexion et des expériences pilotes, nous avons mis en œuvre les tests de positionnement à partir de janvier 2015. Nous les utilisons au moment des inscriptions, mais également deux fois par an, comme évaluation normative c'est-à-dire une évaluation suivant les normes européennes.

Chaque apprenant a ainsi une information sur les compétences acquises en termes de compréhension et production tant orale qu'écrite. Nous utilisons ces résultats pour constituer des groupes homogènes et procéder à des réorientations éventuelles. Connaître et appliquer ces tests devient de plus en plus une exigence des pouvoirs subsidiaires et devrait permettre une meilleure cohérence de l'offre de cours sur Bruxelles.

La citoyenneté au cœur des cours de français

En plus des séances d'information sur les droits des travailleurs dans des langues passerelles (espagnol, portugais, anglais et arabe) organisées avec l'appui du service « Travail, équivalences et formations », nous avons initié un travail en 2015 avec trois associations partenaires invitées sur trois séquences pédagogiques (sélection des déchets, transport et économie d'énergie) avec l'appui d'une formatrice. Nous lions un sujet de la mallette de Lire et écrire (Vie quotidienne) à l'acquisition de compétences linguistiques spécifiques. Ce dialogue pédagogique s'avère très pertinent.

Continuité dans l'organisation des cours

Nous organisons toujours neuf groupes d'apprentissage du français en parallèle, en trois modules, de septembre à juin. Trois groupes travaillent en parallèle les matins, trois autres les après-midi et trois autres en soirée à raison de 9h par semaine en journée et 4h par semaine en soirée.

Les cours du soir sont assurés par une équipe de volontaires expérimentés, qui assument chacun un groupe et nous permettent ainsi de répondre à la demande pressante pour cet horaire.

Notre spécificité reste les cours pour débutants complets jusqu'au niveau de découverte (A1) et ensuite au niveau intermédiaire ou de survie (A2)¹⁸.

236

236 personnes originaires de 52 pays différents ont suivi les cours de français en 2014-2015.

Activités

Voyages : cette année, nous avons organisé trois excursions (Bruges, Mons et Ostende). L'implication des apprenants dans la préparation des visites a été évaluée positivement. Nous avons également organisé une sortie au parc du Cinquantenaire.

Projet : « Ceci n'est pas un poème », est un projet mis sur pied en janvier 2015 pour un de nos groupes par le programme Sésame/Educatem des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique. Il a consisté en six ateliers d'écriture, un recueil de poèmes ainsi qu'un spectacle d'étudiants du Conservatoire royal de Théâtre de Bruxelles avec la participation très active du collectif alpha de Saint-Gilles.

Fête de quartier - la « Ducasse » pour tous : le 26 avril 2015, des apprenants ont généreusement garni le buffet et en ont assuré le service. Ils ont de plus offert leurs services en coiffure, épilation des sourcils et fabrication de porte-monnaie avec du matériel de récupération.

Atelier alphabet latin : nous organisons cet atelier pour les apprenants dont l'alphabet latin n'est pas celui de leur langue d'origine. Complémentarité indispensable à nos cours.

Vie culturelle : grâce au partenariat avec Article 27, nous avons proposé un choix de trois spectacles aux apprenants, qui ont opté pour un spectacle au KVS (« Coup fatal ») et un autre aux Halles de Schaerbeek (« Clock ») où ils se sont rendus en groupe.

Fêtes à l'école : en décembre et en juin, nous organisons toujours une fête avec les apprenants, occasion d'échanges et de mise en commun.

Formation continue de l'équipe

En plus d'un groupe de travail « citoyenneté », nous avons suivi une formation sur la prononciation, défi majeur pour de nombreux apprenants. La mise en place des tests a également fait l'objet d'une après-midi de travail.

Perspectives pour 2015-2016

Les objectifs pour l'année prochaine sont les suivants : assurer la continuité du travail qui lie les contenus citoyens à l'apprentissage du français, réfléchir en équipe à la place du jeu dans le cours de français, participer activement aux réseaux dont nous faisons partie, à la Ducasse 2016, et bien sûr, améliorer la participation des apprenants dans la vie de l'école.

Un défi particulier : devenir opérateur du parcours d'intégration bruxellois si notre demande de conventionnement est retenue par la COCOF, ce qui signifiera de nouvelles modalités de travail et l'élargissement de notre équipe, ainsi qu'un plus grand nombre d'apprenants.



¹⁸ Appellations du Cadre européen de référence.

L'école en activités

ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS

Visites

- Parc et musée du Cinquantenaire, 30 septembre 2014.
- Musée Magritte et Petit sablon, 3 avril 2015.
- Midis de la poésie : récital poétique et musical « Ceci n'est pas un poème », 3 avril 2015.

Excursions

- Visite de la ville de Bruges, 28 novembre 2014.
- Visite de la ville de Mons, 22 mai 2015.
- Visite de la ville d'Ostende, 23 juin 2015.

Projet, animation et participation à la vie du quartier

- « Ceci n'est pas un poème », projet SESAME/INCATEM, janvier à mai 2015 : 6 ateliers d'écriture.
- Participation de la Ducasse de la place de Theux, 26 avril 2015.
- Fêtes de fin de semestre, 22 décembre 2014, 26 juin 2015.

Les journées pédagogiques

- Groupe de travail de réflexion stratégique, 11, 12 et 18 août 2014.
- Groupe de travail citoyenneté et FLE, 6, 11 et 13 août 2015, 22 octobre 2015.
- Préparation des tests, révision en binômes des tests, 26 février 2015.
- Bien prononcer, tout un chemin..., 28 mai 2015.



PROFIL DES APPRENANTS

- Pour l'année scolaire 2014-2015, 236 personnes ont assisté aux cours dont 103 femmes et 133 hommes.
- La majorité d'hommes des années antérieures s'accroît donc, avec 56% d'hommes cette année.
- Le nombre de nationalités différentes reste toujours impressionnant : 52 !
- Les pays d'origine correspondent à l'Asie (33%), l'Amérique latine (32%), le Moyen Orient (13,5%) l'Afrique (9%), l'Europe (9%) et l'Eurasie (3,5%).

Voici le nombre et le pourcentage de personnes des 20 pays les plus représentés

Brésil	22	9%
Inde	16	7%
Philippines	13	6%
Syrie	13	6%
Bengladesh	12	5%
Arménie	11	5%
Colombie	10	4%
Iran	10	4%
Salvador	10	4%
Pérou	8	3%
Vietnam	8	3%
Albanie	7	3%
Maroc	6	3%
Afghanistan	5	2%
Irak	5	2%
Chili	4	2%
Thaïlande	4	2%
Tibet	4	2%
Venezuela	4	2%

Durée du séjour en Belgique au moment de l'inscription

+ de 6 mois à 1 an	52	22%
+ de 1 an à 2 ans	35	15%
+ de 2 ans à 3 ans	12	27%
+ de 3 ans	51	22%
Total	222	94%

L'équivalence de diplôme, une chance pour l'emploi

Le service « Travail, équivalences et formations » a pour objectif de contribuer à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère qui ont besoin d'un accompagnement spécifique sur le marché du travail.

De nombreuses personnes ont fait leurs études, en partie ou en totalité, et acquis une expérience professionnelle hors de Belgique. Afin de les accompagner et de les soutenir dans leurs projets professionnels, le service « Travail, équivalences et formations (TEF) » leur propose notamment des entretiens individuels sur les équivalences de diplômes ou sur l'accès au travail des étrangers. Nous organisons aussi des séances collectives d'information - à la demande et à la carte - sur ces thématiques.

Trois ans de partenariat avec Actiris sur les équivalences

Depuis 2013, les actions du CIRÉ, en concertation avec Actiris et BON, permettent d'informer et de soutenir les chercheurs d'emploi bruxellois qui ont fait des études hors de Belgique. Cette collaboration a permis d'expliquer à de nombreux conseillers d'Actiris et de ses partenaires la problématique des équivalences de diplômes et les possibilités à court ou à long terme pour le public concerné. L'intérêt est grandissant pour ce sujet. À titre d'illustration, le site internet mondiplo.me comptabilise un millier de visites par mois depuis sa création en 2014.

La question des équivalences est dorénavant à l'agenda de l'accueil et de l'intégration des migrants en Belgique. L'engagement d'Actiris sur cette question permet aussi d'attirer l'attention des administrations chargées des équivalences afin d'améliorer ensemble les chances des Bruxellois de trouver un emploi à la fin de leur parcours d'insertion.

À Bruxelles, nous participons de plus en plus souvent aux événements qui concernent les chercheurs d'emploi pour expliquer le rôle que peut jouer l'équivalence dans le parcours d'emploi. La convention avec Actiris nous a permis de développer d'autres synergies, notamment un projet concrétisé en 2015 avec le Forem. L'objectif est d'informer, de sensibiliser et d'outiller près de 200 conseillers de première ligne sur les équivalences de diplômes étrangers en Région wallonne. Après trois ans d'activités avec Actiris, la convention est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2017.

9.928

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, 9.928 utilisateurs ont fréquenté le site internet www.mondiplo.me et ont ouvert 12.876 sessions différentes. Parmi les visiteurs 76% s'y rendent pour la première fois, le reste plus d'une fois. Une mise à jour importante a eu lieu en 2015 pour les aspects concernant le travail indépendant qui ont changé avec la 6^{ème} réforme de l'État fédéral belge.

L'impact de l'afflux des migrants sur nos activités

Notre service se situe en deuxième ligne dans l'accueil des candidats réfugiés, après la désignation d'un lieu de vie et l'introduction de la demande d'asile. Nous sommes alors sollicités par les opérateurs de la structure d'accueil pour accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches de reconnaissance de diplômes, de poursuite d'une formation, d'inscription aux études ou de recherche d'emploi.

La médiatisation de l'arrivée des demandeurs d'asile a créé un élan de solidarité parmi les citoyens qui s'est étendu aux acteurs sociétaux tels que les entreprises, les universités ou les administrations publiques. La contribution de notre service dans cette dynamique a été de continuer les activités d'information et de soutien du public migrant parmi lequel les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2015, les Syriens arrivent pour la première fois dans le top 5 des nationalités hors Union européenne que nous rencontrons dans nos activités.

Avec l'afflux des migrants, notre service a été sollicité pour des informations sur les conditions d'accès des réfugiés au marché du travail. À titre d'illustration, Actiris nous a invités à animer un atelier sur les réfugiés et l'emploi avec des entreprises présentes à Bruxelles. Nous avons également été consultés par des écoles supérieures en vue de l'admission d'étudiants candidats réfugiés ou réfugiés dans leurs cursus d'études.

Suites du projet « CQ6 »

Depuis 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Actiris ont initié une réflexion autour d'une collaboration permettant la reconnaissance de titres étrangers émanant d'un enseignement secondaire professionnalisant comme équivalents au Certificat de qualification délivré en 6^{ème} année de l'enseignement secondaire (CQ6). À ce jour, la réflexion n'a pas abouti faute d'accord entre les deux principales institutions. Pour alimenter cette réflexion, le service TEF a soumis pour avis une dizaine de dossiers au service des équivalences de l'enseignement secondaire de la Fédération. Certains dossiers ont obtenu une décision de l'enseignement secondaire qui ne mentionne pas de qualification précise, alors que c'est cela l'objectif du projet. Nous continuerons à soumettre des dossiers afin de trouver une procédure claire et ainsi contribuer, nous l'espérons, au démarrage du projet.

LE FAIT

Le service a soutenu une personne qui a réussi à obtenir auprès de l'administration néerlandophone une décision favorable d'équivalence comme médecin pour ses études et son parcours professionnel effectué dans un pays d'Afrique. En 10 ans d'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'équivalence, nous n'avons vu que très rarement un médecin formé hors de l'Union européenne obtenir une décision reconnaissant le niveau et le domaine d'études en médecine.

Actualité politique sur les diplômes étrangers et les équivalences

Début 2015, un décret en Fédération Wallonie-Bruxelles a une fois de plus augmenté les frais administratifs des demandes d'équivalence des diplômes étrangers. Tous les requérants, peu importe leur niveau d'études, leur but ou leurs revenus, payent dorénavant un supplément de 26 euros. Les frais administratifs se situent aujourd'hui entre 51 et 200 euros, cela sans tenir compte des frais éventuels de traduction des documents requis.

Nous rencontrons chaque jour de nombreuses personnes qui ne peuvent pas introduire leur demande d'équivalence, faute d'argent. Nous plaidons depuis plusieurs années pour la réduction, voire la suppression, des frais administratifs en matière d'équivalence de diplômes (enseignement secondaire et supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles) pour les personnes qui ont besoin de cette décision en vue de travailler.

Au niveau européen, suite à la décision prise le 18 mai 2015 par les États du Benelux, les diplômes de l'enseignement supérieur des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique seront dorénavant et automatiquement reconnus au grade générique de Bachelor ou de Master sur l'ensemble du Benelux. Cette avancée vers une plus grande convergence de l'enseignement supérieur entre États membres de l'Union européenne est un pas dans la bonne direction. Mais nous sommes loin d'une reconnaissance académique automatique, c'est-à-dire une reconnaissance complète du titre qui donne réellement du sens à la mobilité des travailleurs.

Perspectives pour 2016

Les activités d'information et d'accompagnement continueront comme les années précédentes, notamment les collaborations étroites avec Actiris et le Forem. Nous comptons renforcer notre communication à destination des chercheurs d'emploi bruxellois. Nous serons entre autres présents au Salon études et professions du SIEP à Bruxelles. Dans notre pratique, nous nous attachons à chercher avec les bénéficiaires des alternatives aux difficultés rencontrées dans leur dossier d'équivalence. C'est pourquoi les organisateurs du Trajet emploi à destination des chercheurs d'emploi des communes d'Uccle, Forest et Saint-Gilles nous ont invités à animer l'an prochain un atelier pour proposer des pistes complémentaires et alternatives aux équivalences de diplômes.



ORIENTATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

En matière d'équivalence de diplômes étrangers

- 17 séances d'information sur les équivalences de diplômes étrangers pour 314 participants dont 261 chercheurs d'emploi inscrits à Actiris.
- 912 personnes rencontrées au moins une première fois lors d'un entretien individuel d'information et d'accompagnement dont 667 chercheurs d'emploi inscrits à Actiris.
- Parmi le public rencontré en 2015 et à notre connaissance, 171 ont obtenu une décision d'équivalence secondaire ou supérieur et 30 sont toujours en attente au 31/12/2015.

En matière de séjour et d'emploi des personnes étrangères

- 3 séances pour 16 apprenants de l'école de français du CIRÉ.
- 1 séance avec les participants à la formation « *Passerelle citoyenne vers la formation* » de la Mission Locale d'Ixelles avec un total de 10 participants.
- 1 séance d'information organisée avec un total de 22 participants dans le cadre de l'école des solidarités du CEPAG (FGTB).

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ORGANISATIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

- 13 rencontres avec le Service des équivalences de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour présenter des situations individuelles dignes d'intérêt.
- Rencontres visant à promouvoir le service ou à établir des nouvelles collaborations : EUROPASS en Belgique francophone, Commune d'Anderlecht, microStart, Promofoor (centre de services et d'assistance lié à l'EPFC et à l'ULB), IFP asbl (Initiatives de Formation Professionnelle de l'industrie alimentaire), Saving lives Union asbl, KBC dans le cadre de la Task force Refugees de la Fédération des entreprises de Belgique, Youth forum, Commune de Forest, FEBISP, Fondation Roi Baudouin, European Migration Network, Be.Face action parrainage, Actiris diversité, Mission locale de Molenbeek, 1819 (service d'information aux entrepreneurs bruxellois), etc.
- Participation à différents événements destinés aux chercheurs d'emploi Bruxellois : *Printemps de l'emploi et Job Day* de la Commune de Woluwé-Saint-Lambert, *Training and Job Access* organisé par la Centrale de l'Emploi de la Ville de Bruxelles, *Révéler les talents* organisé par l'asbl Union, Bourse de l'emploi de la commune de Jette, etc.

SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX À L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU PUBLIC

Séances d'information sur les équivalences de diplômes étrangers

- 6 séances avec un total de 97 conseillers d'Actiris et du secteur de l'insertion socio-professionnelle à Bruxelles.
- 9 séances avec un total de 120 travailleurs sociaux des Centres régionaux d'intégration en Région wallonne.
- 3 séances avec un total de 56 conseillers en démarches administratives du Forem en Région wallonne.
- 1 séance avec un total de 12 travailleurs sociaux s'occupant de l'accueil des demandeurs d'asile au CPAS de Rixensart.
- 1 séance d'échange de pratiques avec un total de 11 travailleurs sociaux des bureaux provinciaux *Integratie et Inburgering* en Flandre et à Bruxelles.

Séances d'information sur le séjour et l'emploi des personnes étrangères en Belgique

- 1 séance avec un total de 9 travailleurs sociaux de structures d'accueil et d'accompagnement des personnes sans-abri à Bruxelles (projet « hiver 86.400 »).
- 1 séance avec un total de 7 travailleurs sociaux organisée avec le Centre régional d'intégration du Luxembourg belge.

Séances d'information sur d'autres sujets

1 séance d'information sur le statut d'étudiant étranger avec un total de 8 travailleurs de centres Infor Jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

ACTIVITÉS D'INTERPELLATION POLITIQUE

- Réunion de travail avec l'administration et le cabinet du Ministre de l'enseignement supérieur au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean Claude Marcourt, afin de discuter d'une procédure d'équivalence de niveau pour les diplômes de l'enseignement supérieur.
- Co-animation de l'atelier sur les réfugiés et le marché du travail dans le cadre de la remise des Labels diversité d'Actiris à une vingtaine d'entreprises bruxelloises.

PUBLICATIONS

- *Équivalence de diplômes étrangers en Belgique francophone*, mise à jour, juin 2015.
- *Quelques bonnes pratiques des autorités compétentes en matière d'équivalence de diplômes à Bruxelles*, décembre 2015.
- *Les réfugiés et le marché du travail*, décembre 2015.

L'enfermement et les expulsions, moyens de dissuasion

L'année 2015 se caractérise par une forte augmentation de la mise en détention et de l'expulsion de ceux que le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration nomme les « criminels illégaux ». Elle se caractérise également par une instrumentalisation toujours plus poussée du recours à la détention à l'égard des demandeurs d'asile.

Les délinquants et criminels étrangers toujours plus ciblés

Dans sa note de politique générale du 28 novembre 2014, Theo Francken faisait part de sa volonté « d'éloigner prioritairement les délinquants illégaux et les ex-détenus ». Engagement tenu : 1.437 étrangers détenus de droit commun expulsés à leur sortie de prison en 2015. Une augmentation de 130 % ! Les autorités s'en félicitent et médiatisent largement ces renvois.

Rapporté au nombre d'étrangers rapatriés vers leur pays (3.107) en 2015, l'augmentation est également conséquente puisque ces « criminels illégaux » représentent 46 % des expulsés. En 2014, ceux-ci comptaient pour 24 % des expulsés (625 criminels illégaux expulsés sur un total de 2.586 étrangers rapatriés).

Peu importe que ces délinquants et criminels aient purgé leur peine, que certains aient commis des infractions mineures, qu'ils vivent depuis de nombreuses années en Belgique, qu'ils n'aient, le cas échéant, plus aucune attache avec leur pays d'origine, que leur famille, leur conjoint ou leur(s) enfant(s) vive(nt) ici, peu importe qu'ils ne représentent plus aucune menace pour l'ordre public, leur expulsion est considérée par les autorités comme la seule perspective envisageable. Cette mesure d'expulsion sera presque toujours accompagnée d'une mesure de bannissement (interdiction d'entrée) du territoire belge et de l'Union européenne pour de longues années.

Pour les expulser, les autorités les font embarquer, quand cela est possible, à bord d'avions appartenant à la force aérienne. Il s'agit de « vols spéciaux », également désignés sous le vocable de « vols sécurisés », à bord desquels sont rapatriés plusieurs étrangers issus d'un même pays. Contrairement aux vols commerciaux, ces « vols spéciaux » se déroulent en dehors du regard de passagers réguliers. Officiellement, ces vols ont pour objectif de réduire les coûts de l'expulsion. Plus vraisemblablement, ces vols spéciaux sont surtout utilisés comme un outil de propagande destiné, d'une part, à dissuader les ressortissants des pays de destination de venir en Belgique et, d'autre part, de frapper l'opinion publique - ou au moins une tranche de celle-ci - quant à la poigne déployée par notre Secrétaire d'État à l'égard des délinquants.

Dans les faits, il convient de relever le succès très relatif de ce mode d'expulsion : les 25 « vols sécurisés » organisés l'an dernier ont permis de rapatrier au total 154 étrangers en séjour irrégulier. Sur ces 154 étrangers ainsi expulsés, seuls 74 avaient eu un contact avec la police et parmi ces derniers, 42 avaient ensuite fait l'objet d'une condamnation pénale¹⁹.

Des demandeurs d'asile écroués en centre fermé pour des raisons politiques

L'autre engagement pris par Theo Francken, à savoir, accorder protection à ceux qui en ont besoin, n'a pas résisté longtemps à l'augmentation du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile en Belgique. La violation de cet engagement s'est entre autres traduite par une volonté, totalement assumée, de dissuader les ressortissants des pays d'origine d'un grand nombre de ces personnes de venir demander l'asile en Belgique.

Parmi la panoplie des moyens de dissuasion utilisés, la menace, à peine voilée, de faire l'objet, en cas de dépôt d'une demande d'asile, d'une mesure d'enfermement et l'écrou effectif de certains demandeurs d'asile en centre fermé, occupent une place centrale du dispositif mis en œuvre.

Il y a eu, par exemple, au mois de juillet, des dizaines de demandeurs d'asile somaliens détenus officiellement en vertu du Règlement Dublin III mais sans le moindre respect des conditions que ce Règlement impose avant de pouvoir procéder à une mesure de détention.

On se souviendra également de l'envoi, fin septembre, de courriers ciblés du Secrétaire d'État adressés aux seuls demandeurs d'asile irakiens. Ce courrier les informait que les instances d'asile belges avaient gelé le traitement des demandes d'asile des irakiens originaire de Bagdad ou des districts alentours en raison d'un changement de la situation sécuritaire à Bagdad. Ce courrier indiquait également que tout Irakien enregistré dans un autre pays lié par le Règlement Dublin y serait transféré.

Au cours de leurs 300 visites réalisées en 2015 dans les cinq centres fermés, la dizaine de visiteurs de notre réseau a pu constater que la violation des dispositions légales entourant la détention des demandeurs d'asiles était devenue la

¹⁹ <http://www.demorgen.be/buitenland/francken-stuurt-154-mensen-zonder-papieren-naar-huis-met-special-flight-bda407c7/>

norme. Alors que la législation prévoit des hypothèses et des délais précis quant aux durées maximum autorisées de privation de liberté, ces délais sont contournés par l'administration qui, pour ce faire, modifie les règles du jeu en prenant régulièrement des nouveaux titres de détention.

1.492

C'est le nombre de demandeurs d'asile qui ont été détenus entre janvier et septembre 2015¹.

¹ Source : www.asylumineurope.org/reports/country/belgium/statistics

Perspectives pour 2016

Notre travail de vigilance et de dénonciation des pratiques non respectueuses des droits des étrangers sera plus que nécessaire en 2016. Car à la lecture de sa dernière note de politique générale, les priorités du Secrétaire d'État seront notamment la poursuite de l'expulsion des personnes délinquantes sans droit de séjour, la nécessité d'entreprendre « une action visant à maintenir un contrôle maximal » sur l'afflux de demandeurs d'asile, la volonté d'élargir la capacité des centres fermés et de mettre à nouveau en place des logements fermés destinés aux familles.

De son côté, le CIRÉ s'attelle avec ses partenaires à la réalisation d'un nouvel état des lieux des centres fermés dont la publication est prévue pour le 3^e trimestre de 2016. Cet état des lieux sera rédigé en utilisant les données contenues dans les rapports de visites dans les centres Caricole, 127 bis, de Bruges, de Merksplas et de Vottem en 2015.

En 2016, le CIRÉ poursuivra aussi son travail en vue de contribuer à l'amélioration de l'aide juridique dispensée dans les centres fermés et tout particulièrement celle dispensée aux demandeurs d'asile.

Une application du droit à la carte

L'application que fait l'administration de ces règles revient à l'autoriser à détenir, selon son bon vouloir, n'importe quel demandeur d'asile aussi longtemps qu'elle le souhaite ; s'appuyant pour cela sur les dispositions de droit qui l'arrangent, les interprétant de manière hyperbolique et rejetant celles qui ne lui conviennent pas.

L'année 2015 a pourtant vu l'Office des étrangers se faire condamner pour plusieurs de ses « entourloupes ». Si elles n'ont pas permis de mettre fin à ces pratiques illégales, ces condamnations et leur répétition sanctionnent des pratiques douteuses.

Parmi les pratiques condamnées par les juridictions d'instructions en 2015, nous pointerons un arrêt rendu par la Chambre des mises en accusation de la cour d'Appel de Bruxelles du 22 décembre 2015 qui a ordonné la remise en liberté d'un étranger en séjour irrégulier au motif que son arrestation s'était faite de manière illégale. Il s'agit d'un arrêt qui vient sanctionner une pratique que de nombreux détenus en centre fermé nous ont rapportée en 2014 et 2015, à savoir leur arrestation par la police sur leur lieu d'habitation après y avoir pénétré sans mandat d'arrêt et sans leur consentement.



La politique d'éloignement des étrangers en Belgique

” Volontaire si possible, forcé si nécessaire”
quelle réalité derrière le slogan ?

ciré
coördinatoren en initiatieven
voor vluchtelingen en migranten

**Vluchtelingenwerk
VLAANDEREN**

La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

INTERVENTIONS ET ACTIONS

- Réunions stratégiques avec les directions partenaires du réseau des visiteurs en centres fermés (groupe « Transit »).
- Contribution à la note de Vluchtelingenwerk Vlaanderen sur nos points d'attention dans le cadre de la transposition en droit belge de la directive accueil (refonte).
- Rencontre de représentants du MR pour leur faire part de nos constats en matière d'asile et de Migration, 26 octobre 2015.
- Séances d'animations et d'information sur la thématique des centres fermés et des expulsions, le 10 février, le 3 mars, le 10 mars, le 23 mars et le 3 octobre 2015.
- 6 visites en centres fermés par un représentant du CIRÉ.
- Intervention lors du Steenrock « Faisons de la musique pas des centres fermés », le 9 mai 2015.

PUBLICATIONS

- *Quand la Belgique enferme ses demandeurs d'asile*, août 2015.
- *La politique d'éloignement en Belgique*, mars 2015.

Informer, sensibiliser et déconstruire les préjugés

Avec l'actualité particulièrement dense autour de la question des réfugiés, le service « Communication » du CIRÉ a été particulièrement sollicité par les médias, les organisations et les citoyens. Ce qui nous a amenés à travailler sur différents moyens d'informer et sensibiliser les publics aux questions migratoires.

Asile : de la Marche funèbre à Refugees welcome

Au mois d'avril 2015, quand, en l'espace d'une semaine, 1.000 personnes sont décédées en tentant de traverser la Méditerranée, l'attention médiatique s'est soudainement largement portée sur la question des migrants. Et cette attention s'est amplifiée durant l'été, quand les demandeurs d'asile sont arrivés plus nombreux en Belgique. De la « Marche silencieuse en hommage aux migrants » en avril au formidable rassemblement citoyen « Refugees welcome » du mois de septembre, le CIRÉ s'est mobilisé pour appeler les dirigeants européens et belges à prendre leur responsabilité face à la détresse des migrants.

Expliquer et interpeller dans les médias

Dès le mois d'avril, et plus encore à partir de l'été, le CIRÉ a été très régulièrement sollicité par les médias. Face aux nombreuses questions des journalistes (et des citoyens qui souhaitent manifester leur solidarité avec les réfugiés), nous avons apporté des explications, des éclairages et des positions qui ont trouvé échos dans les médias. Médias qui ont effectué un travail d'information particulièrement utile dans ce contexte de « crise migratoire ».



Sensibiliser : un enjeu majeur

Avec cette actualité, les demandes d'interventions, les commandes de brochures et l'intérêt pour l'exposition itinérante « Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui » ont fait un bond de géant ! Pour y répondre, nous avons notamment fait imprimer deux sets supplémentaires de l'exposition - ce qui porte leur nombre total à quatre - et mis en ligne un inventaire des outils et activités pédagogiques du CIRÉ et de ses membres.

Mais l'arrivée plus importante de demandeurs d'asile, et l'ouverture de nouvelles places d'accueil a également suscité des réactions de crainte et de rejet dans la population. Or ces inquiétudes sont bien souvent fondées sur des préjugés, qu'il est possible et essentiel de déconstruire. Ce constat est venu renforcer notre conviction que la sensibilisation est un enjeu majeur pour la défense des droits des migrants, et notre volonté de développer des outils plus ciblés. C'est pourquoi nous avons rédigé et publié, fin 2015, une brochure intitulée « Réfugiés et étrangers : petit guide anti-préjugés ».

Dans la foulée, nous avons pris contact avec une agence de communication afin de poser les bases d'une campagne de sensibilisation « anti-préjugés » à destination du grand public - campagne qui verra le jour en 2016.



Le service « Communication » en activités

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- *Frontex, poison ou antidote aux tragédies en Méditerranée ?*, Frontexit, 23 février 2015.
- *Les centres fermés : des prisons à l'ombre du droit... et des médias*, 6 mars 2015.
- *Journée noire pour les migrants et pour la politique migratoire belge*, 3 avril 2015.
- *Des familles européennes à la rue en 2015 à Bruxelles*, 21 mai 2015.
- *Sommet sur les migrations: l'Europe ni humaine ni solidaire*, 24 juin 2015.
- *Le jour de la condamnation de la Belgique par la CEDH, des familles européennes de nouveau à la rue*, 8 juillet 2015.
- *Le CIRÉ et Vluchtelingenwerk demandent des solutions urgentes pour faire face au chaos à l'Office des étrangers*, 21 août 2015.
- *#RefugeesWelcome #WithOpenArms : une vaste opération pour afficher son soutien aux réfugiés*, 8 septembre 2015.
- *L'autorisation de séjour pour raisons médicales: un permis de mourir en Belgique ?*, 1^{er} octobre 2015.
- *Le droit d'asile des Irakiens en danger*, 8 octobre 2015.
- *Limiter les droits des réfugiés n'a pas de sens*, 22 octobre 2015.
- *Solidarité avec les sans-papiers*, 23 octobre 2015.
- *Le plan de répartition des demandeurs d'asile : une mesure à adopter d'urgence*, 6 novembre 2015.
- *Les 10 cadeaux empoisonnés de Frontex*, Frontexit, 10 décembre 2015.
- *Soyons solidaires avec les sans-papiers*, 17 décembre 2015.

CARTES BLANCHES

- *ESPER contre la double violence faite aux femmes migrantes*, Le Soir, 7 mars 2015.
- *L'équation simpliste du Secrétaire d'État à l'asile et la migration*, Le Soir.be, 26 mars 2015.
- *Le jour où la Belgique et l'Europe ont eu le courage de défendre leurs valeurs*, Le Soir.be, 23 avril 2015.
- *La détention des étrangers en centres fermés, ce mal absurde*, RTBF.be, 6 mai 2015.
- *Europe, réveille-toi !*, RTBF.be, 7 septembre 2015.
- *Donnons-nous les moyens d'accompagner les réfugiés !*, La Libre.be, 28 septembre 2015.
- *Pas de frontières entre les migrants*, Le Soir.be, 1^{er} octobre 2015.
- *Stop aux idées fausses sur les réfugiés !*, L'Écho, 7 octobre 2015.
- *Un marchandage cynique au détriment des droits fondamentaux*, La Libre Belgique, 10 novembre 2015.
- *Zahid, Theo et la loi*, La Libre Belgique, 21 décembre 2015.

ÉTUDES

- *La politique d'éloignement des étrangers en Belgique*, mars 2015.
- *Livre blanc sur l'autorisation de séjour pour raisons médicales (gter)*, octobre 2015.
- *L'acquisition, étapes et informations*, novembre 2015.

ANALYSES

- *Des routes sûres et légales pour les syriens en exil*, mars 2015.
- *Refonte de la Directive européenne relative à l'accueil des demandeurs d'asile*, juin 2015.
- *Analyse de la réaction de l'Europe face aux tragédies en Méditerranée*, juin 2015.
- *Contribution du CIRÉ à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme*, juin 2015.
- *Équivalence de diplômes étrangers en Belgique francophone*, juin 2015.
- *La redevance administrative, une nouvelle barrière à l'accès au séjour des étrangers en Belgique*, juillet 2015.
- *Processus d'adaptation des migrants à la société d'installation : quels enjeux ?*, juillet 2015.
- *Quand la Belgique enferme ses demandeurs d'asile*, août 2015.
- *Le CIRÉ et le combat des sans-papiers*, août 2015.
- *Questions / réponses pour les volontaires du Parc Maximilien*, septembre 2015.
- *Accueillir les naufragés du monde*, octobre 2015.
- *Le droit d'asile des Irakiens en danger*, octobre 2015.
- *Accueillir une personne réfugiée chez soi*, octobre 2015.
- *Le droit à l'aide sociale des étrangers*, novembre 2015.
- *L'accompagnement des réfugiés mis à mal*, novembre 2015.
- *Le droit d'asile en danger*, novembre 2015.
- *Processus d'intégration des nouveaux arrivants: comment « faire société » ?*, décembre 2015.
- *La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile*, décembre 2015.
- *Primo-arrivants bruxellois: deux parcours pour une même intégration ?*, décembre 2015.
- *Le Projet d'épargne probatoire et solidaire*, décembre 2015.
- *Quelques bonnes pratiques des autorités compétentes en matière d'équivalence de diplômes à Bruxelles*, décembre 2015.
- *L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*, décembre 2015.
- *Accueil des primo-arrivants à Bruxelles et en Wallonie: vous avez dit obligation ?*, décembre 2015.
- *Les réfugiés et le marché du travail*, décembre 2015.
- *Commentaires du CIRÉ relatifs à la note de politique générale « Asile et migration »*, décembre 2015.
- *Réfugiés et étrangers : petit guide anti-préjugés*, décembre 2015.
- Articles dans « Contre la traite des êtres humains : tout un réseau », *MICmag* 5, février 2015.
- Articles dans « Belgique la fin d'un périple, le début d'une rencontre », *MICmag* 6, novembre 2015.

NEWSLETTERS

Publication de trois numéros de la newsletter juridique (1.548 personnes inscrites), d'un numéro de la newsletter juridique Flash (1.548 personnes inscrites) et de six numéros de la newsletter générale (7.645 personnes inscrites).

SITES WEB

- www.cire.be
- www.micmag.be
- www.vivreenbelgique.be
- www.frontexit.org

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Marche silencieuse à l'occasion du Sommet européen sur les migrations, Bruxelles, 23 avril 2015.
- Journée mondiale du réfugié: « It could be me, it could be you », distribution de flyers et de crayons de couleurs, Bruxelles, 20 juin 2015.
- Manifestation Refugees Welcome, 27 septembre 2015.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, INTERVENTIONS

Outre les différentes interventions liées à une thématique particulière que vous trouverez dans les pages précédentes, nous avons réalisé les interventions « généralistes » suivantes :

- Intervention sur la déconstruction des préjugés sur l'immigration, Amnesty international, 12 septembre 2015.
- Intervention sur la « crise de l'asile » au CNAPD, 29 septembre 2015.
- Conférence sur « La crise de l'asile » auprès du COMAC, 29 septembre 2015.
- Séance d'information sur l'actualité des politiques migratoires belge et européenne dans le cadre des apéros citoyens organisés par l'asbl JAVVA à destination de ses travailleurs et bénévoles, 8 octobre 2015.
- Séance d'information sur l'actualité des politiques migratoires belge et européenne à destination du public de Lire et Ecrire Anderlecht, 9 octobre 2015.
- Intervention lors d'une soirée-débat sur les migrations, Vivre ensemble Liège, 9 octobre 2015.
- Débat sur la « crise » des réfugiés et la problématique migratoire européenne, Gauche unie européenne, 16 octobre 2015.
- Activité de sensibilisation auprès des aînés d'ENEO sur la crise des réfugiés et la déconstruction des préjugés, 19 octobre 2015.
- Intervention au Conseil fédéral du MOC sur les enjeux de la crise des réfugiés et de la question migratoire, 19 octobre 2015.
- Conférence sur « La crise de l'asile » auprès du Collectif des femmes, 29 octobre 2015.
- Intervention lors d'une soirée sur les migrations, Ville de Saint-Ghislain, 30 octobre 2015.
- Intervention sur les enjeux de la « crise migratoire », lors d'une conférence organisée par la Fédération des étudiants libéraux unis de l'Université de Liège, 9 novembre 2015.

- Participation à une soirée débat sur les réfugiés, Institut Saint-Dominique, 12 novembre 2015.
- Animation sur les enjeux en matière de migrations dans le cadre de la journée citoyenne organisée à l'athénée Bracops-Lambert à Anderlecht, 18 novembre 2015.
- Animation autour des enjeux liés à l'immigration lors d'une rencontre organisée dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale à Anderlecht, 18 novembre 2015.
- Intervention sur les enjeux de la crise migratoire lors d'une conférence organisée par la Fédération des étudiants libéraux unis de l'Université de Liège, 19 novembre 2015.
- Conférence sur « La crise de l'asile » auprès des étudiants de la Haute école Albert Jacquart, 19 novembre 2015.
- Intervention sur les enjeux de la « crise » actuelle lors d'une séance d'information-animation pour les étudiants de l'Ecole européenne d'Uccle : « Crise des réfugiés – quelles réponses l'Europe doit-elle mettre en œuvre ? », 19 novembre 2015.
- Conférence sur « La crise de l'asile » auprès des étudiants de la Haute école HELMO, 10 décembre 2015.
- Séance de sensibilisation sur « La crise des migrants et l'asile en Belgique » dans le cadre des Midis Santé de la Mutualité chrétienne, 26 novembre 2015.
- Intervention « Mise au point sur la crise de l'asile et déconstruction des préjugés » lors d'une matinée de réflexion et d'échanges organisée par la Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB), 16 décembre 2015.

PARTICIPATION À DES ÉMISSIONS DE RADIO-TÉLÉVISION

Outre les différentes interventions régulières dans les médias quotidiens (presse écrite, radio, télévision, presse en ligne), nous avons participé aux émissions suivantes :

- « L'acteur en direct - Comment relever le défi de l'immigration en Méditerranée ? », La Première (RTBF), 21 avril 2015.
- « Controverse » - La mort ou l'asile ?, RTL TVI, 26 avril 2015.
- « Mise au point - Migration : le naufrage d'une politique européenne ? », 26 avril 2015.
- « L'acteur en direct - La crise de l'accueil des demandeurs d'asile », La Première (RTBF), 5 août 2015.
- « Le Forum » - La crise des migrants, La Première (RTBF), 11 août 2015.
- « Le Forum » - La situation des migrants: l'aide saturée et l'UE dépassée, La Première (RTBF), 2 septembre 2015.
- « Les décodeurs » sur l'intégration des primo-arrivants, RTBF, 13 septembre 2015.
- « La semaine de l'Europe », La Première, 27 septembre 2016.
- « Les réfugiés et moi », en radio et en télévision, RTBF, 30 septembre 2015.



Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escalpe
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)